



PACT EAC2

Promoting Agriculture, Climate and Trade
Linkages in the East African Community



Burundi

Climat, Commerce, Alimentation

Orientations pour une Stratégie de
Mise en Œuvre de L'agro-industrie

René Nsabimana

Cette étude est publiée dans le cadre du projet « Promotion des liens entre l'Agriculture, le climat et le commerce dans la Communauté Est-Africaine – Phase 2 » (PACT EAC2). Mené par CUTS International Genève en collaboration avec ADIR Burundi, le projet vise à renforcer les capacités des individus, des réseaux et des institutions pour identifier et promouvoir des politiques appropriées pour un développement de l'agro-industrie conscient du climat, bénéficiant du commerce et promouvant la sécurité alimentaire dans la région de l'EAC.

Auteur:

René Nsabimana

Publié par:



CUTS INTERNATIONAL, GENEVA

Rue de Vermont 37-39

1202 Genève, Suisse

www.cuts-geneva.org

Support financier:



Citation: NSABIMANA, R. (2018). "Climat, Commerce, Alimentation: Orientations pour une Stratégie de Mise en Œuvre de L'agro-industrie au Burundi". Genève. CUTS International Genève.

Image de couverture: © Dominic Chavez/World Bank

© 2018.

Le matériel contenu dans cette publication peut être reproduit en tout ou en partie et sous toute forme pour un but non lucratif ou d'éducation, sans autorisation spéciale des détenteurs du droit d'auteur, à condition que la source soit mentionnée. Les éditeurs seraient heureux de recevoir une copie de toute publication qui utilise cette publication comme source. Aucune utilisation de cette publication ne peut être faite à but de revente ou à d'autres fins commerciales sans autorisation écrite préalable des détenteurs du droit d'auteur.

Climat, Commerce, Alimentation
*Orientations pour une Stratégie de
Mise en Œuvre de L'agro-industrie*

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Sigles et abréviations | i |
| Remerciements | iii |
| Note sur l'auteur | v |
| Résumé | vii |
| | |
| 1. Introduction | 1 |
| 1.1. Raison d'être et objectifs de l'étude | 1 |
| 1.2. Méthodologie | 2 |
| 1.3. Industrialiser toute la chaîne de valeur de l'agro-industrie | 3 |
| 1.4. Relation entre l'agro-industrie, le climat, le commerce et la sécurité alimentaire | 4 |
| | |
| 2. Orientations de Développement D'une Stratégie de Mise en Œuvre | 6 |
| 2.1. Etapes du processus d'un plan stratégique | 6 |
| 2.2. Analyse de la situation | 8 |
| 2.3. Détermination des objectifs stratégiques | 11 |
| 2.4. Interventions prioritaires | 11 |
| 2.5. Contraintes et défis de l'agro-industrie au Burundi | 12 |
| | |
| 3. Stratégie pour la Gestion Durable des Ressources en Eau et des Sols | 14 |
| 3.1. Etat des lieux de la Gestion durable des ressources en eau et en sol | 14 |
| 3.2. Objectifs pour la gestion durable des ressources en eau et des sols | 15 |
| 3.3. Implications financières et sources de financement | 17 |
| 3.4. Cadre institutionnel et institutions responsables | 17 |
| | |
| 4 Stratégie pour L'adaptation Climatique dans L'agro-industrie et les Infrastructures | 19 |
| 4.1. Le plan d'action de base pour les infrastructures au Burundi | 19 |
| 4.2. Objectifs à poursuivre | 21 |
| 4.3. Actions à mettre en place, implications financières et sources de financement | 23 |
| 4.4. Implications financières | 23 |
| 4.5. Mobilisation des ressources | 24 |
| 4.6. Cadre institutionnel et institutions responsables | 24 |
| | |
| 5 Stratégies pour le Respect des Normes Techniques pour les Produits Agro- Industriels | 27 |
| 5.1. Liens entre le commerce et l'agro-industrie : Respect des normes techniques pour les produits de l'agro-industrie | 27 |

| | | |
|-----------|--|-----------|
| 5.2. | Objectifs pour le respect des normes techniques | 28 |
| 5.3. | Etapes et indicateurs pour le respect des normes techniques | 29 |
| 5.4. | Actions à mettre en place, implication financière et source de financement..... | 29 |
| 5.5. | Cadre institutionnel et institutions responsables | 30 |
| 6. | Stratégie pour la Diversification des Exportations | 32 |
| 6.1. | Rôle du commerce international: lien avec le climat et la sécurité alimentaire | 32 |
| 6.2. | Objectifs pour la diversification des exportations | 33 |
| 6.3. | Actions à mettre en place..... | 34 |
| 6.4. | Cadre institutionnel et Institutions Responsables | 34 |
| 6.6. | Ressources requises pour la stratégie de diversification des exportations à chaque maillon de la chaine de valeur | 35 |
| 7 | Stratégie pour la Conformité aux Règles d'origine | 37 |
| 7.1. | Conformité aux règles d'origines : rôle dans le commerce et l'agro-industrie | 37 |
| 7.2. | Objectifs pour la conformité aux règles d'origine | 38 |
| 7.3. | Etapes et indicateurs pour la conformité aux règles d'origine | 39 |
| 7.4. | Cadre institutionnel et institutions responsables | 40 |
| 8. | Conclusion et Recommandations | 42 |
| 8.1. | Conclusion | 42 |
| 8.2. | Recommandations | 43 |
| | Références Bibliographiques | 45 |
| | Annexe 1: Proposition de Stratégie de Mise en Œuvre de L'agro-industrie..... | 47 |
| | Notes de fin | 51 |

Liste des Tableaux

| | | |
|------------|--|----|
| Tableau 1. | Analyse PESTE pour la politique de mise en œuvre de l'agro-industrie au Burundi | 9 |
| Tableau 2. | Système d'analyse des ressources | 11 |
| Tableau 3. | Présentation des objectifs et interventions prioritaires | 12 |
| Tableau 4. | Stratégie de Mise en œuvre de la gestion durable des ressources en eau et des sols . | 18 |
| Tableau 5. | Stratégie d'adaptation climatique de l'agro-industrie et les infrastructures | 26 |
| Tableau 6. | Stratégie de mise en œuvre pour les normes techniques | 31 |
| Tableau 7. | Stratégie pour la diversification des exportations | 36 |
| Tableau 8. | Stratégie pour la conformité aux règles d'origine | 41 |

Sigles et abréviations

| | |
|---------|--|
| ACDI | : Agence Canadienne de Développement International |
| API | : Agence de Promotion des Investisseurs |
| BAD | : Banque Africaine de Développement |
| BBN | : Bureau Burundais de Normalisation et Contrôle de la Qualité |
| BNDE | : Banque Nationale de Développement Economique |
| BPF | : Bonnes Pratiques de Fabrication |
| BPH | : Bonnes Pratiques d'Hygiène |
| BRB | : Banque de la République du Burundi |
| CAE | : Communauté d'Afrique de l'Est |
| CDN | : Contribution prévue Déterminée au niveau National |
| CFCIB | : Chambre Fédérale de Commerce et d'Industrie du Burundi |
| CITI | : Classification Industrielle de Type des Industries |
| CNTA | : Centre National de Technologie Alimentaire |
| COMESA | : Common Market for Eastern and Southern Africa |
| CPT | : Changement de Position Tarifaire |
| CTB | : Coopération Technique Belge |
| DGHER | : Direction Générale de l'Hydraulique et des Energies Rurales |
| DOS | : Document d'Orientation Stratégique pour le secteur de l'élevage |
| EBT | : Evaluation des Besoins Technologiques d'Adaptation aux changements climatiques |
| ECOSOC | : Conseil Economique et Social des Nations Unies |
| FABI | : Faculté d'Agronomie et de Bio-Ingénierie |
| FAO | : Food and Agriculture Organisation |
| FIDA | : Fonds International de Développement Agricole |
| GES | : Gaz à Effets de Serre |
| GSP | : Système Généralisé des Préférences de l'Union Européenne |
| HACCP | : Hazard Analysis and Critical Control Point |
| IFDC | : International Fertilizer Development Centre |
| ISO | : International Standard Organisation |
| ISTEEBU | : Institut des Statistiques et des Etudes Economiques du Burundi |
| MEEATU | : Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme |
| MEM | : Ministère de l'Energie et des Mines |
| MINAGRI | : Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage |
| OBR | : Office Burundais des Recettes |

| | |
|-------|---|
| ODD | : Objectifs de Développement Durable |
| OMC | : Organisation Mondiale du Commerce |
| ONG | : Organisations Non Gouvernementales |
| ONU | : Organisation des Nations Unies pour le Développement Industrielle |
| OP | : Organisations des Producteurs |
| PANA | : Plan d'Actions National d'Adaptation aux changements climatiques |
| PIB | : Produit Intérieur Brut |
| PNIA | : Plan National d'Investissement Agricole |
| PTB | : Physikalisches –Technische Bundesanstalt |
| PTF | : Partenaires Techniques et Financiers |
| SADC | : Southern Africa Development Community |
| SAN | : Stratégie Agricole Nationale du Burundi |
| SIDA | : Suedish International Development Agency |
| SPS | : Mesures Sanitaires et Phytosanitaires |
| TEC | : Tarif Extérieur Commun |
| TMEA | : TradeMark East Africa |
| TSA | : Tout sauf les armes |
| UD | : Union Douanière |
| UE | : Union Européenne |
| USAID | : United States Agency for International Development. |
| USD | : United States Dollar |
| ZLE | : Zone de Libre Echange |

Remerciements

L'auteur remercie toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de l'étude sur le « climat, commerce et alimentation : orientation pour une stratégie de mise en œuvre de l'agro-industrie ».

Les remerciements vont en premier à l'équipe de CUTS International Geneva pour avoir accompagné la rédaction de ce document du début jusqu'à la fin. Les remerciements s'adressent spécialement à Monsieur Julien Grollier pour son implication dans l'orientation du plan, ainsi qu'à Monsieur Godefroid Manirankunda de l'Action Développement et Intégration Régionale (ADIR) et aux membres du Groupe National de Référence pour leurs contributions à l'enrichissement de ce document.

Note sur l'auteur

Monsieur René NSABIMANA est détenteur d'un diplôme de Master en Gestion des risques financiers, option Finance à l'Université de Liège en Belgique et d'un diplôme de Master en Gestion de Politique Economique à l'Université de Yaoundé II-Soa au Cameroun. M. René NSABIMANA est expert dans les domaines du secteur privé, de l'intégration économique et des politiques commerciales à l'Institut de Développement Economique du Burundi (IDEC), où il travaille depuis 2016. Il a élaboré une note de plaidoyer sur la stratégie de mise en œuvre de l'agro-industrie à l'intention du Groupe National de Référence du projet PACT EAC2, et a élaboré une note sur les perspectives des parties prenantes de la Communauté de l'Afrique de l'Est sur le commerce et l'investissement dans le système commercial multilatéral. M. René NSABIMANA est également expert dans le renforcement des capacités des responsables et professionnels du secteur de la microfinance, auxquels il facilite l'application des outils de gestion de risque. Il enseigne les cours de finance dans les universités publiques et privées du Burundi.

Résumé

Cette étude a pour objectif de proposer les éléments d'une stratégie de mise en œuvre pour une agro-industrie qui s'adapte aux changements climatiques, qui bénéficie du commerce, et qui assure la sécurité alimentaire. Elle rappelle les principales étapes et composantes d'une stratégie de mise en œuvre de l'agro-industrie, identifie les priorités attendues de la stratégie de l'agro-industrie et propose des stratégies de mise en œuvre pour chaque priorité.

Compte tenu des défis du secteur de l'agro-industrie au Burundi, et en s'appuyant sur les politiques et stratégies existantes, l'étude propose cinq priorités: (i) la gestion durable des ressources en eau et des sols; (ii) l'adaptation climatique dans l'agro-industrie et les infrastructures ; (iii) le respect des normes techniques pour les produits agro-industriels; (iv) la diversification des exportations ; et (v) la conformité aux règles d'origine. Pour chaque priorité, l'étude dégage des objectifs, des indicateurs, des sources de financement ainsi que les institutions responsables.

L'étude recommande de lancer un processus d'adoption d'une stratégie de mise en œuvre de l'agro-industrie, après l'adoption du Plan National de Développement en cours d'élaboration. Elle recommande également de tenir compte des éléments contenus dans ce document dans l'élaboration de cette stratégie en considérant les objectifs, interventions et indicateurs proposés, sans toutefois oublier d'impliquer les parties prenantes dans son développement.

Chapitre 1

Introduction

1.1. Raison d'être et objectifs de l'étude

L'agro-industrie est considérée comme « la partie du secteur manufacturier qui transforme les matières premières et les produits semi-finis provenant du secteur agricole »¹. Elle englobe les activités après récolte et qui interviennent dans la transformation, la conservation et la préparation des produits tirés de l'agriculture, des forêts et de la pêche en vue d'une consommation intermédiaire et finale. Elle met un accent sur la production et la transformation des aliments.

L'agro-industrie diffère de l'industrie alimentaire. Celle-ci s'occupe seulement de la transformation des matières premières agricoles en aliments et en boissons (Wilkinson et Rocha, 2009). Selon la classification internationale par type des industries (CITI), l'agro-industrie se répartit en six secteurs d'activité : (i) fabrication d'aliments, de boissons et de tabac; (ii) textiles, vêtements et industries du cuir; (iii) transformation du bois et produits du bois (y compris meubles); (iv) fabrication de papier et produits en papier, impression et édition; et (v) fabrication de produits en caoutchouc².

Le secteur agro-industriel est considéré comme le premier barreau de l'échelle vers un véritable processus d'industrialisation³. Les entreprises agro-industrielles ont de puissants effets d'entraînement, à travers la production simultanée d'emplois dignes, des profits et des produits alimentaires à valeur ajoutée, et la création de nouveaux débouchés pour les matières premières provenant essentiellement des zones rurales où vivent la plupart des populations pauvres⁴.

L'agro-industrie occupe une place importante dans les politiques de développement. L'agenda 2063 de l'Union Africaine prône une modernisation de l'agriculture de l'Afrique et des industries agro-alimentaires grâce à la valeur ajoutée et à la productivité⁵. L'agro-industrie est également prônée par la Politique d'industrialisation de la CAE pour la période 2012-2032, dont l'objectif global est de « créer un secteur industriel moderne, compétitif et dynamique pleinement intégré à l'économie mondiale ». Cette politique d'industrialisation prévoit la diversification de la base manufacturière et l'augmentation du contenu des exportations à haute valeur ajoutée des ressources, la priorité étant axée sur les chaînes de valeur régionales.

Le Burundi, à travers sa vision 2025, a ciblé le secteur de l'agro-alimentaire comme moteur de croissance et de transformation structurelle de l'économie, en plus du secteur minier et celui des infrastructures d'appui à la production. Cependant, son secteur industriel est peu développé et sa contribution au Produit Intérieur Brut (PIB) reste faible. Les indicateurs de Développement dans le Monde (2017)⁶ montrent que la valeur ajoutée manufacturière reste inférieure à 10% du PIB (9,67% en 2011 ; 9,45% en 2013 et 9,57% en 2015). En valeur des exportations, les produits manufacturés se sont légèrement accrus. Ils représentent 12,66%, 19,76% et 22,23% de toutes marchandises exportées respectivement en 2011, 2013 et 2015. Cependant, en matière de formation du PIB, le secteur primaire et le secteur tertiaire restent prépondérants aux dépens du secteur

secondaire. Celui-ci occupe 17,5% en 2015 contre 40,34% pour le secteur primaire et 39,48% pour le secteur tertiaire. Le secteur industriel est dominé par l'agro-alimentaire et est caractérisé par un niveau faible d'équipement, une insuffisance en infrastructures d'appui à la production (énergie, transports, TIC), un faible accès au financement, une faiblesse dans l'attraction des Investissements Directs Etrangers (IDE), des matières premières importées, etc.

Pour faire face à ces défis mais aussi à d'autres encore qui affectent les domaines du développement économique et social, le Burundi est entrain d'élaborer un Plan National de Développement (PND) pour la période 2018-2027. Ce PND devrait s'accompagner par des politiques sectorielles, la Politique Nationale d'Industrialisation (PNI) en particulier. Celle-ci devrait cibler l'agro-industrie comme secteur porteur de croissance, compte tenu du potentiel agricole dont le Burundi dispose.

L'objectif global de cette étude vise à proposer les éléments à mettre dans une stratégie de mise en œuvre pour une agro-industrie, qui s'adapte aux changements climatiques, bénéficie du commerce, et assure une sécurité alimentaire.

Les objectifs spécifiques consistent à :

- a) Rappeler les principales étapes et composantes d'une stratégie de mise en œuvre en général et d'une stratégie de mise en œuvre de la politique de l'agro-industrie en particulier ;
- b) Identifier les priorités attendues de la politique d'industrialisation qui contribueraient à un développement de l'agro-industrie plus conscient du climat, bénéficiant du commerce et assurant la sécurité alimentaire ;
- c) Pour chacune des priorités identifiées, proposer une stratégie de mise en œuvre.

1.2. Méthodologie

La réalisation de cette étude s'est basée sur une recherche documentaire. Celle-ci porte sur les politiques et stratégies déjà adoptées par le

gouvernement du Burundi, contenant des éléments pertinents pour une agro-industrie prenant en compte les problématiques de climat, de commerce et de sécurité alimentaire. Les principaux documents exploités comprennent la Stratégie Agricole Nationale (SAN) pour la période 2008-2015, le Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) pour la période 2012-2017, le Plan d'Action National d'Adaptation aux changements climatique (PANA) élaboré en 2007, la Stratégie Nationale et Plan d'Action sur les Changements Climatiques de 2013, et le Programme National de Sécurité Alimentaire Durable (2009-2015).

D'autres documents de politique nationale ont aussi été pris en compte, notamment la Vision Burundi 2025, le rapport national sur la conceptualisation et la priorisation des Objectifs de Développement Durable au Burundi de 2017 et le rapport sur la Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN). Le présent document se base également sur des réflexions menées lors de la 4^{ème} réunion du Groupe National de Référence du projet PACT EAC2 tenue en date du 23 août 2017 au Burundi, au cours de laquelle une stratégie de plaidoyer a été lancée en faveur d'une agro-industrie consciente du climat, du commerce et de la sécurité alimentaire. Les recommandations issues de cette réunion ont constitué une base pour la réalisation de cette étude. Au cours de la 5^{ème} Réunion du Groupe National de Référence tenue à Bujumbura en mars 2018, une version provisoire du document a été présentée et les participants ont émis des recommandations à suivre pour la finalisation de cette étude.

Des entretiens ont été menés auprès des parties prenantes, notamment au sein des ministères en charge du commerce et de l'industrie, de l'environnement, et du ministère à la Présidence en charge de la Bonne Gouvernance et de la Planification. Ces entretiens ont permis de recueillir des informations sur les politiques et stratégies qui sont encours d'élaboration et leur état d'avancement.

1.3. Industrialiser toute la chaîne de valeur de l'agro-industrie

Une chaîne de valeur constitue une séquence d'activités qui ajoutent de la valeur au sein d'une chaîne d'approvisionnement, depuis la phase de production jusqu'à la consommation, en passant par les activités de transformation et de commercialisation. La chaîne de valeur d'un produit agricole correspond donc à un ensemble de processus et de flux, qui vont de l'acquisition des intrants à la production, puis à la transformation, à la commercialisation et à la consommation⁷.

Au Burundi, l'agriculture est souvent exercée par des petits exploitants qui se répartissent en deux catégories de producteurs agricoles, à savoir des producteurs individuels et une minorité de producteurs réunis dans des organisations de producteurs. Sous l'effet de l'urbanisation et de la pression démographique, les terres agricoles sont de plus en plus convoitées par l'immobilier. Leur fertilité devient de plus en plus faible suite à l'effet d'érosion. Afin d'accroître la production primaire, il faudrait faciliter l'accès aux intrants de qualité pour les agriculteurs, utiliser les nouvelles technologies de production comme la

mécanisation, former les agriculteurs sur les bonnes pratiques agricoles, les normes sanitaires et phytosanitaires, de même que les techniques de récolte et de traitement post-récolte.

La production primaire sert d'intrant au secteur de la transformation. Ce secteur est limité par l'insuffisance d'unités de transformation et de conservation post-récolte, la plupart des produits vivriers étant consommés à l'état brut.

Cette photo montre les conditions dans lesquelles les fruits sont commercialisés. Etant transportés à l'aire libre, les fruits sont commercialisés dans des containers parfois indésirables, sans même d'emballage.

Il existe cependant quelques initiatives privées et publiques de transformation artisanale de vivres, notamment en matière de décorticage du riz, de fabrication de jus, des nectars, des confitures, des vins, des fromages, des pains, de l'huile de palme, etc. Ces unités de transformations ne respectent pas souvent les normes de qualité, ce qui fait que leur commercialisation se fait seulement au niveau local.

Figure 1 : Vente de Fruits Frais



Source : Akeza.net

Figure 2. Transformation de l'huile de palme



Source : Ngiye E. (2017). « La filière palmier à huile au Burundi : acteurs et territoires ». Thèse doctorale.

Cette photo montre une unité de transformation artisanale de l'huile de palme. Les hommes extraient les noix de palmes et les transforment en huiles dans des fûts noircis, dans des emplacements qui laissent à désirer quant à l'hygiène. Des stratégies devraient être prises au niveau de la formation du personnel de l'agro-industrie, notamment en matière d'application des mesures sanitaires et phytosanitaires.

En matière de transport et de conservation, la qualité des produits est souvent détériorée, étant donné le type d'emballage et la qualité du transport. Des stratégies devraient être adoptées notamment en créant des industries d'emballages et en construisant des installations frigorifiques. Au niveau du transport, le respect des normes techniques devrait passer par la mise en application des bonnes pratiques d'hygiène, et le choix des emballages appropriés pour ne pas contaminer les produits. Au niveau de la vente des produits, les normes d'emballages et d'étiquetages doivent aussi être respectées.

1.4. Relation entre l'agro-industrie, le climat, le commerce et la sécurité alimentaire

Le développement de l'agro-industrie permet de promouvoir une agriculture stable et rentable,

qui génère des opportunités d'emplois depuis les activités de transformation à celles de commercialisation. L'agro-industrie intervient dans la production agricole (secteur primaire), la transformation (secteur secondaire), et enfin le secteur tertiaire qui comprend les activités de conservation (stockage), de fourniture et de livraison (transport), d'achat et de vente (commercialisation).

Au Burundi, l'agro-industrie est encore à l'étape embryonnaire. Les grandes unités agro-alimentaires sont basées sur des cultures de rente et de substitution aux importations. Les principaux produits transformés sont constitués de cultures de rente (café, thé, coton), les céréales, les tubercules, la banane, les oléagineux, les fruits et légumes, ainsi que les produits d'élevage. Cependant, une grande partie de la transformation est à base artisanale, à cause des difficultés d'accès aux outils et aux machines modernes répondant aux normes mondialement connues. Ces difficultés sont liées aussi au manque de compétence et de maîtrise de technologies agro-alimentaires, à la faible production agricole, aux infrastructures inadéquates et surtout à l'insuffisance de l'énergie électrique.

1.4.1. Relation entre l'agro-industrie et la sécurité alimentaire

L'agro-industrie et la sécurité alimentaire sont intimement liées. Selon Sindyikengera (2017)⁸, le développement de l'agro-industrie est à promouvoir, afin d'occuper les terres de plus en plus convoitées par l'immobilier, et d'assurer la sécurité alimentaire d'une population agglomérée. Elle permet de promouvoir l'industrialisation et l'emploi urbain, de réduire le coût des aliments et de réduire les incertitudes des approvisionnements. L'agro-industrie permet également de pallier aux pénuries pendant la période où il est impossible de pratiquer la production agricole. En effet, la transformation des matières premières agricoles permet d'avoir des produits à n'importe quelle période de l'année et réduit les pertes post-récolte.

L'agro-industrie permet également la stabilisation des prix des produits alimentaires. En effet, le marché des denrées alimentaires est instable, à cause des impacts des différentes saisons et des aléas climatiques. La transformation et le stockage permettent de stabiliser les prix des produits agricoles en palliant la mévente pendant les périodes de récolte et la disponibilité pendant les périodes de soudure.

1.4.2. Relation entre l'agro-industrie et les changements climatiques

L'agro-industrie est influencée par les changements climatiques. Elle subit les impacts néfastes liés aux variations climatiques, accompagnés de périodes de grandes pluies et de grandes sécheresses. Les pluies torrentielles détruisent les infrastructures (maisons, routes, ponts, irrigation, etc.), et provoquent des glissements de terrains, la coupure des routes et donc une entrave à la circulation des personnes et des biens. Les glissements de terrains menacent également les infrastructures socioéconomiques, entraînant des investissements d'urgence face à une pénurie des ressources financières.

Les effets des changements climatiques présentent un impact négatif sur la production agricole et d'élevage. Les pratiques agricoles et les types de cultures devraient s'adapter à

l'élévation des températures et au changement de régimes de précipitations. Les changements climatiques ont des effets sur la sécurité alimentaire, le manque de matières premières, de produits transformés à vendre, la destruction des cultures, avec comme conséquence l'apparition de la famine et des maladies carencielles.

1.4.3. Relation entre l'agro-industrie et le transport

Le développement de l'agro-industrie offre des opportunités de commerce. Il offre des débouchés pour l'exportation de produits transformés et permet de tirer parti des synergies avec ses partenaires commerciaux à travers les chaînes de valeur. Il permet l'accès aux intrants, aux matières intermédiaires, aux procédés industriels et aux technologies qui manquent localement.

En vue de profiter du commerce international, le Burundi devra développer ses capacités par l'amélioration de l'environnement des affaires, en assouplissant surtout les procédures à l'exportation. Les produits commercialisés doivent aussi se conformer aux normes et standards, pour s'intégrer dans les chaînes de valeur régionales et répondre aux attentes des consommateurs en termes de qualité, de sûreté et de transparence. Le Burundi est membre de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), du Marché Commun d'Afrique Orientale et Australe (COMESA), de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) ainsi que d'autres communautés d'intégration régionale. Il devrait adapter ses lois et règlements en intégrant les protocoles ratifiés dans le cadre de ces communautés. Il devrait également ratifier l'Accord sur la Facilitation des Echanges de l'OMC, et utiliser stratégiquement les règles d'origine de la CAE et du COMESA.

Le deuxième chapitre donne des orientations pour le développement d'une stratégie de mise en œuvre, notamment en matière de l'agro-industrie. Il présente les étapes d'élaboration d'un plan stratégique, comment analyser la situation, déterminer les objectifs stratégiques et analyser les priorités.

Chapitre 2

Orientations de Développement D'une Stratégie de Mise en Œuvre

Ce chapitre rappelle les étapes importantes du processus d'élaboration d'une stratégie. Il développe plus précisément les principales composantes d'un plan stratégique. Le développement de ce chapitre se réfère aux orientations pour l'élaboration d'un plan stratégique dans le cadre Paris 21 sur la stratégie de développement de la statistique⁹.

2.1. Etapes du processus d'un plan stratégique

L'élaboration d'une stratégie de mise en œuvre est un processus en plusieurs étapes. Il faut d'abord établir une équipe chargée de la stratégie. Ensuite, on analyse la situation, qui conduit à la collaboration avec les bailleurs de fonds afin d'évaluer et de garantir une assistance technique et financière pour la formulation et la mise en œuvre du plan stratégique. Enfin, il faut faciliter la participation et les consultations des parties prenantes dans l'élaboration de la stratégie.

2.1.1. Besoin de leadership, de contrôle et de soutien politique

Le processus d'élaboration de la stratégie de mise en œuvre de l'agro-industrie ne peut réussir sans l'aval des dirigeants politiques et des hauts responsables qui doivent l'approuver, le lancer et y participer, afin de plaider efficacement en faveur de l'agro-industrie. Cet engagement est nécessaire pour que la stratégie s'adapte à la situation du pays, propose une vision, des stratégies et un plan d'action réalistes et raisonnables en termes de coûts. La formulation de la stratégie de mise en œuvre de l'agro-

industrie pourrait être du ressort du ministère en charge de l'industrie. Un coordinateur issu de ce ministère devrait jouer un rôle dans la réussite du projet. Il doit avoir une expérience dans l'élaboration des politiques et stratégies à l'échelle nationale et/ou internationale. Il est l'interlocuteur du ministère en charge de l'industrie auprès des bailleurs.

Lorsque les dirigeants politiques s'impliquent tout au long du processus et en approuvent chaque étape, cela permet d'aboutir aux meilleurs résultats. Il faut ainsi impliquer les partenaires existants et identifier des bailleurs de fonds potentiels à travers l'examen de leurs plans pays, identifier un point de convergence pour une bonne coordination entre les donateurs etc.

2.1.2. Mise en place d'une équipe chargée de l'élaboration de la stratégie

Une équipe technique chargée de coordonner l'élaboration de la stratégie est mise en place. Cette équipe sera constituée des représentants des opérateurs impliqués dans l'agro-industrie, appartenant aux milieux agricoles, industriels, académiques et institutionnels. Cette équipe donne des orientations et suit le projet de stratégie de mise en œuvre, approuve le plan de travail et la méthodologie adoptée. Elle évalue également l'état d'avancement.

Pour ce qui est de la stratégie de mise en œuvre de l'agro-industrie, l'équipe technique pourrait comprendre les représentants du ministère en charge de l'industrie, de l'agriculture et de l'élevage, des finances, de l'environnement, des organismes de la société civile, ainsi que les

partenaires de l'agro-industrie. Elle devrait également comprendre les représentants du Bureau Burundais de Normalisation (BBN), et de la Chambre Fédérale de Commerce et de l'Industrie du Burundi (CFCIB). La stratégie doit être pilotée par un chef d'équipe, ayant un poids pour s'entretenir avec les hauts responsables du gouvernement, le secteur privé, la société civile et présider les réunions.

Le ministère en charge de l'industrie joue un rôle clé à la fois dans l'élaboration et dans la mise en œuvre de la stratégie. L'équipe chargée de l'élaboration de la stratégie de mise en œuvre de l'agro-industrie pourrait être un noyau flexible de trois à quatre personnes, auxquelles peuvent s'ajouter des spécialistes qui pourraient contribuer à certains aspects de l'élaboration. Les membres de ce noyau et l'équipe étendue sont issus de différents secteurs de l'agro-industrie. Il s'agit notamment des ministères sectoriels (commerce et de l'industrie, environnement et aménagement du territoire, agriculture et élevage, énergie et mine, finances, transports, travaux publics et équipement, etc.), du secteur privé, de la société civile, et autres acteurs clés engagés dans l'agro-industrie. Chaque personne impliquée dans le projet doit disposer suffisamment de temps pour répondre aux attentes de l'équipe. Des consultants peuvent aussi être engagés pour conseiller l'équipe chargée d'élaborer le projet. Ces derniers partagent l'expérience qu'ils ont eue dans des processus similaires et apportent une touche d'indépendance.

2.1.3. Feuille de route de la stratégie pour l'agro-industrie tenant compte du climat, du commerce et de l'alimentation

C'est une phase au cours de laquelle des décisions importantes sont prises. En effet, la stratégie de mise en œuvre de l'agro-industrie tenant compte du climat, du commerce et de l'alimentation doit s'aligner aux objectifs de développement du pays. Pour le cas concret du Burundi, la stratégie de mise en œuvre de l'agro-industrie devrait s'aligner sur les grandes politiques existantes : Plan National de Développement (PND) en cours d'élaboration,

Stratégie Agricole Nationale (SAN), Plan Nationale d'Investissement Agricole (PNIA), Plan National de Sécurité Alimentaire (PNSA), Plan d'Action Nationale d'Adaptation aux changements climatiques (PANA), Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN), vision Burundi 2025, rapport national sur la contextualisation/priorisation des Objectifs de Développement Durable (ODD), agenda 2063 de l'Union Africaine, Politique Industrielle de la Communauté d'Afrique de l'Est (CEA), etc.

Pour être efficace, l'élaboration de la stratégie de mise en œuvre doit tenir compte des délais, des principaux acteurs, des conditions de mise en œuvre, des mécanismes pour obtenir le soutien, l'approbation et le suivi des politiques. Il faudra aussi voir si les moyens et les compétences pour entreprendre une telle tâche sont disponibles ou s'il faut faire appel à une assistance extérieure. En cas de mobilisation de fonds, il faut préciser à quel moment il faudra le faire et comment les mobiliser.

2.1.4. Identifier les parties prenantes et mener des consultations

A cette étape, il faut identifier les parties prenantes et mettre en place des mécanismes pour une bonne implication. Chaque acteur a des intérêts différents et des degrés d'implication différents. C'est ainsi que certains seront associés dans l'équipe d'élaboration de la stratégie, que ce soit à l'intérieur du noyau ou dans le reste de l'équipe. D'autres seront consultés lors des étapes qui les concernent directement. Ceux de la sphère de direction politique ou technique interviennent pour valider le processus d'élaboration de la stratégie de mise en œuvre de l'agro-industrie et ses résultats. Les acteurs à impliquer comprennent les organisations non gouvernementales, le monde des affaires, la société civile, les universitaires, la chambre de commerce et d'industrie, les organisations syndicales, etc.

Il faudra ainsi organiser un atelier permettant d'impliquer les acteurs clés et leur expliquer ce qu'on attend d'eux :

- (i) Présenter les principes de gestion pertinents;
- (ii) Exposer les propositions pour élaborer la stratégie de mise en œuvre de l'agro-industrie en précisant les processus et le calendrier de réalisation ;
- (iii) Présenter aux participants les expériences internationales, les recommandations, les normes, les processus et les concepts les plus pertinents ;
- (iv) Démarrer les consultations sur la capacité à répondre aux besoins.

2.1.5. Communiquer efficacement

L'équipe chargée de l'élaboration de la stratégie de mise en œuvre doit informer les parties prenantes tout au long processus en leur communiquant des messages clés pour ne pas perdre l'élan suscité et pour trouver un plus large soutien, par exemple parmi les parlementaires et le public en général. Il faut élargir le soutien au-delà de ceux qui sont directement impliqués dans le processus d'élaboration, pour plus de bénéfices à long terme. Un plan de communication est utile et nécessite un personnel et un budget.

C'est ainsi que l'on fera recours à différents modes de communications et différents types de messages :

- (i) notes ou newsletters envoyée régulièrement à tous les acteurs identifiés qui ont sollicité des commentaires et contributions ;
- (ii) comptes rendus distinct préparé pour les parlementaires afin de préparer le terrain en vue de l'adoption d'une nouvelle législation ;
- (iii) comptes rendus réguliers adressés aux responsables à la fois politiques et techniques du processus.

L'information peut passer par des canaux médiatiques comme des communiqués de presse, des notes d'information, des entretiens à la radio et à la télévision, des affiches, etc.

2.2. Analyse de la situation

La conduite d'une analyse de la situation de l'agro-industrie constitue une étape cruciale dans

la formulation de la stratégie. Dans le cadre d'une stratégie de mise en œuvre de l'agro-industrie consciente du climat, du commerce et de la sécurité alimentaire, l'objectif principal de toute analyse situationnelle sera d'identifier l'état des lieux en vue de proposer un plan d'action pertinent.

Les objectifs de l'état des lieux devraient inclure:

- (i) l'analyse des performances de l'agro-industrie, et ses liens avec le climat, le commerce et l'alimentation ;
- (ii) l'identification des institutions et organismes impliqués, leurs activités, le niveau de collaboration et de coordination ;
- (iii) l'identification des indicateurs clés qui pourraient être mesurés pour un système de suivi de l'agro-industrie, en vue de l'évaluation des tendances et des performances des interventions ; et
- (iv) l'identification des forces et des faiblesses, en mettant un accent particulier sur les questions à résoudre dans l'élaboration des politiques et des plans d'action, ainsi que les opportunités et les menaces.

Cette partie analyse certaines étapes de base à suivre lorsqu'on analyse la situation de l'agro-industrie. Le temps requis dépendra des ressources et de la priorité accordée à la stratégie. Un plan d'action détaillant les grandes étapes, les responsabilités et les délais doit être élaboré au début du processus.

2.2.1. Analyser les données de base

L'équipe chargée de l'élaboration de la stratégie de mise en œuvre de l'agro-industrie devra évaluer quatre aspects :

- (i) Philosophie: origines, principes directeurs ou valeurs fondamentales, mission actuelle, objectifs généraux ;
- (ii) Activités : plans d'action passés, liste de partenaires, liste de projets ou programmes en cours, liste de projets ou programmes dans le court terme ;
- (iii) Budgets : sources de financement, budgets de l'organisation pour les trois dernières années, façon de préparer les budgets ;

- (iv) Gestion : organigramme, procès-verbaux, résultats des évaluations passées et leçons apprises, manuels de politiques et des procédures, rapport annuel, etc.

Sur la base de ces données, l'équipe vérifie si la mission actuelle est d'actualité et conforme aux aspirations des partenaires ciblés ainsi que des politiques directrices du pays. Elle analyse les axes stratégiques antérieurs, les activités et les financements, afin d'identifier les impératifs du moment et ses valeurs au cœur des décisions.

2.2.2. Analyse de l'environnement interne et externe

L'environnement interne identifie et évalue les forces qui permettent la réalisation de la stratégie de mise en œuvre de l'agro-industrie. Il met en lumière les forces en identifiant les ressources, les compétences et les performances du secteur agro-industriel. Il permet aussi d'identifier et évaluer les faiblesses qui limitent la réalisation des objectifs.

L'environnement externe a pour objectif de faire ressortir les opportunités et les menaces. Deux niveaux d'environnement sont à distinguer, à savoir le macro-environnement et le microenvironnement.

Le macro-environnement désigne l'ensemble de grands secteurs d'activités d'une société. Il peut prendre cinq aspects résumés sous l'acronyme PESTE : (i) Environnement Politique et législatif, (ii) Environnement Economique ; (iii) tendances Sociales, culturelles et démographiques, (iv) évolution Technologique et (v) enjeux Environnementaux et écologiques. L'analyse PESTE permet de déterminer les opportunités et les menaces, ainsi que les choix stratégiques. Une opportunité permet la progression de l'agro-industrie, alors qu'une menace est un élément de l'environnement extérieur qu'on ne contrôle pas.

Le micro-environnement désigne l'ensemble des intervenants externes en contact qui peuvent influencer positivement (fournir des ressources, créer de la demande) ou négativement (contrainte ou nuisance au développement) la stratégie de mise en œuvre de l'agro-industrie. Ces intervenants comprennent les bailleurs de fonds ou donateurs, les pouvoirs publics, les concurrents (comme les pays dont les exportations sont similaires à ceux du Burundi), etc.

Ces deux niveaux d'environnement permettent ainsi de déceler les opportunités et les menaces

Tableau 1. Analyse PESTE pour la politique de mise en œuvre de l'agro-industrie au Burundi

| Phénomène | Opportunités | Menaces | Objectifs stratégiques proposés |
|--|---|---|---|
| Au niveau Politique | | | |
| Instabilité sociopolitique | | Ralentissement de financement des projets de Développement | Renforcement de la bonne gouvernance et l'Etat de droit |
| Ratification des accords d'intégration régionale | Elargissement du marché | Faible compétitivité des produits nationaux | Diversification des exportations à haute valeur ajoutée ; Développement des normes de qualité |
| Adoption d'une loi sur le Code des investissements | Amélioration du climat des affaires | | Attraction des Investissements Directs Etrangers (IDE) |
| Au niveau économique | | | |
| Fluctuation des taux de change | Accroissement des ressources de la diaspora | Coûts élevés des importations des intrants agricoles ; coûts de production élevés | Accroissement de la production agricole et halieutique ; diversification des exportations |

| Phénomène | Opportunités | Menaces | Objectifs stratégiques proposés |
|--|---|---|--|
| Faible pouvoir d'achat | | Insécurité alimentaire | Accroissement de la production agricole et halieutique, rentabilisation des chaînes de valeur |
| Interdépendance des économies de marché | Plusieurs sources de financement, accroissement des secteurs d'intervention | Augmentation des coûts de développement des projets | Table ronde des partenaires pour le développement et le financement des projets |
| Au niveau Sociologique | | | |
| Démographie galopante | Accroissement de la main d'œuvre | Forte occupation de terres ; Accentuation du chômage | Gestion durable des ressources en eaux et des sols ; accroissement de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes |
| Niveau d'éducation | Main d'œuvre pour l'agro-industrie | Persistance du chômage | Entrepreneuriat des jeunes et des femmes |
| Politique Genre | Accroissement de projets destinés aux femmes | | Implication de la femme dans les filières agricoles |
| Au niveau technologique | | | |
| Dépenses allouées à la R&D insuffisantes | | Faibles innovations ; accroissement de maladies végétaux et animales | Renforcement les capacités techniques, financières et humaines des centres de recherche |
| Développement de nouvelles TIC | Efficacité de Transferts de technologies | Menace sur la propriété intellectuelle | Développement des capacités en matière de TIC |
| Au niveau environnemental ou écologique | | | |
| Politique et plan d'action sur les changements climatiques | Protection de l'environnement et adaptation aux aléas climatiques | | Gestion durable des eaux; adaptation par les infrastructures |
| Politique nationale en matière d'énergie | Accroissement des investissements dans l'agro-industrie | Faible capacité en énergie électrique Faible diversification des énergies alternatives | Bonne gouvernance du secteur de l'énergie Diversification des financements |

Source : l'auteur

Tableau 2. Système d'analyse des ressources

| Cible stratégique | Ressources humaines | | | Ressources financières | | | Ressources matérielles | | |
|-------------------|---------------------|-----------|-------|------------------------|-----------|-------|------------------------|-----------|-------|
| | Requises | Actuelles | Ecart | Requises | Actuelles | Ecart | Requises | Actuelles | Ecart |
| Objectif 1 | | | | | | | | | |
| Objectif 2 | | | | | | | | | |
| Objectif 3 | | | | | | | | | |
| Etc. | | | | | | | | | |

Source : Kouakou J., Planification Stratégique

pour la mise en œuvre de l'agro-industrie. Le tableau 1 montre un exemple d'une analyse PESTE pour l'agro-industrie au Burundi.

2.2.3. Evaluation de la capacité managériale

A partir des objectifs stratégiques proposés, on peut évaluer si les ressources nécessaires sont disponibles pour les transformer en stratégies à retenir. En matière d'agro-industrie, il faudra apprécier les capacités du pays et les contraintes en matière de ressources. En cas de manque de ressources, il faut identifier leur disponibilité et la façon de se les procurer, en fonction des priorités. Les besoins doivent être évalués en termes de ressources humaines, matérielles et financières nécessaires pour atteindre chacune des cibles stratégiques identifiées. Le tableau suivant peut servir de base pour l'analyse des ressources.

2.3. Détermination des objectifs stratégiques

A partir des objectifs stratégiques proposés précédemment, il faut en identifier ceux qui sont directement liés à la réalisation de la mise en œuvre de l'agro-industrielle. A ce niveau, il faut analyser l'impact de retenir l'un ou l'autre objectif stratégique, son adéquation avec les autres politiques directrices, et évaluer la faisabilité de chacun des objectifs ainsi que le risque encouru pour la stratégie.

Il faut aussi effectuer un choix définitif des objectifs stratégiques. Cela se fait à travers des séances de réflexion et d'échanges. Cette activité doit favoriser la négociation entre les décideurs. La sélection des objectifs stratégiques doit tenir

compte du maintien d'une continuité avec les objectifs passés des politiques sectorielles. Elle doit tenir compte aussi de l'impact potentiel des changements que peuvent provoquer les nouveaux objectifs.

2.4. Interventions prioritaires

Après avoir défini les objectifs stratégiques, il faut se doter d'un plan d'action opérationnel qui permet d'atteindre ces objectifs. Pour chacun des objectifs stratégiques, on définit les activités à mettre en œuvre, les sources de financement, ainsi que les responsables pour la mise en œuvre.

L'identification d'interventions prioritaires permet de définir : (i) les objectifs à court, moyen et long terme ; (ii) les étapes et indicateurs qui permettent de mesurer le progrès vers ces objectifs ; (iii) les actions à mettre en place pour atteindre les objectifs ; (iv) les implications financières et les sources de financement à rechercher ou disponibles ; (v) le cadre institutionnel et les institutions responsables ; (vi) les ressources requises ou à acquérir pour mener à bien les activités identifiées ; et (vii) les mécanismes de suivi et évaluation.

Une stratégie de mise en œuvre pour l'agro-industrie établit les relations entre le capital (la terre, les machines, les intrants, les infrastructures), le travail (les aménagements, les emblavures, les récoltes, les transformations, les stockages, la commercialisation) et l'entreprenariat (fermiers agricoles, conseillers agricoles, ingénieurs du génie civil et rural, ingénieurs biochimistes, entrepreneurs du commerce et des services, etc.) dans la mise en

Tableau 3. Présentation des objectifs et interventions prioritaires

| Intervention | Indicateurs | Ressources | Financement | Responsabilités | Calendrier |
|-------------------|-------------|------------|-------------|-----------------|------------|
| OBJECTIF 1 | | | | | |
| 1.1. _____ | | | | | |
| 1.2. _____ | | | | | |
| OBJECTIF 2 | | | | | |
| 2.1. _____ | | | | | |
| 2.2. _____ | | | | | |

Source : l'auteur

valeur de l'agro-industrie. Une stratégie pour l'agro-industrie prend donc en compte les différentes étapes de la production, la transformation, la commercialisation et les services. Le tableau 2 montre comment peuvent être présentés les interventions prioritaires.

Ce format de tableau sera utilisé pour résumer les stratégies de mise en œuvre de l'agro-industrie.

2.5. Contraintes et défis de l'agro-industrie au Burundi

Le développement de l'agro-industrie au Burundi devra tenir compte des aspects climatiques et commerciaux, en vue d'assurer la sécurité alimentaire. Dans une étude récente sur le développement de l'agro-industrie effectuée par Sindayikengera (2017), celui-ci montre que la transformation et la conservation des produits restent les points faibles de l'agriculture. Le secteur de la transformation souffre des difficultés d'accès aux outils et machines modernes, répondant aux normes mondialement reconnues. Cela est dû au manque de financement à long terme, au manque de compétences et de maîtrise des technologies, au manque d'infrastructures d'appui, notamment celles de l'énergie. Les coûts de production demeurent élevés. D'autres contraintes sont liées au manque de marché d'écoulement, à la disponibilité des matières premières pour l'agro-industrie, aux installations de stockage et de conservation non diversifiées, etc. Il en résulte des pertes post-récoltes, et toute la production n'est pas valorisée.

Une grande partie des emballages sont importés, ce qui conduit les unités artisanales à l'utilisation des emballages récupérés qui ne sont pas souvent appropriés. Ces emballages ne respectent pas les normes phytosanitaires et d'hygiène. C'est ainsi que les produits sont consommés localement, étant donné qu'ils ne respectent pas les normes pour l'exportation. La plupart des exportations traditionnelles concernent les matières premières comme le café, le thé, les minerais, etc. Ces derniers sont exportés à l'état brut, sans valeur ajoutée.

Sindayikengera (2017) recommande des synergies à considérer lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie, du commerce et de la sécurité alimentaire. Il propose des mesures à considérer pour l'élaboration d'une Politique Nationale d'Industrialisation (PNI). En matière de changement climatique, cette dernière devrait prendre en compte les mesures d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques, comme l'impact destructeur du climat sur les routes et les autres infrastructures. En matière de commerce, la PNI devrait considérer les mesures de diversification des exportations, de mise en œuvre de l'Accord sur la Facilitation des Echanges de l'OMC, un renforcement des capacités à se conformer aux règles d'origine régionales et internationales, ainsi qu'un contrôle de la qualité.

Sur base des recommandations issues de cette étude, et sur base des objectifs stratégiques issues des différentes politiques et stratégies du

gouvernement du Burundi relatives au climat, au commerce et à la sécurité alimentaire, il se dégage au moins cinq axes qui devraient faire partie de la stratégie de mise en œuvre de l'agro-industrie, afin que celle-ci soit consciente du climat, bénéficie du commerce, et contribue à la sécurité alimentaire.

- (i) la gestion durable des ressources en eau et des sols;
- (ii) l'adaptation climatique dans l'agro-industrie et les infrastructures ;
- (iii) le respect des normes techniques pour les produits agro-industriels;
- (iv) la diversification des exportations et ;
- (v) la conformité aux règles d'origine.

Le Burundi est entrain d'élaborer le PND dont les travaux sont avancés. Celui-ci sera accompagné par des politiques sectorielles, la PNI en particulier. Les axes ci-haut énumérés sont prévus dans la PNI qui est actuellement en attente, avant la finalisation du PND. La PNI sera d'ailleurs le cadre sur lequel se basera la stratégie de mise en œuvre pour la composante de l'agro-industrie. Les chapitres qui suivent proposent les possibles éléments d'une stratégie de mise en œuvre de chacun des axes ci-haut cités.

Chapitre 3

Stratégie pour la Gestion Durable des Ressources en eau et des Sols

3.1. Etat des lieux de la Gestion durable des ressources en eau et en sol

La gestion durable des ressources en terres a été définie lors du Sommet de la Terre à Rio en 1992, comme l'utilisation des ressources en terres, notamment des sols, de l'eau, des animaux et des plantes pour produire des biens et satisfaire les besoins humains sans cesse croissants, sans oublier de conserver leur potentiel de production à long terme et leur fonction dans l'environnement¹⁰. Les bonnes pratiques de gestion des terres visent l'efficacité de l'utilisation de l'eau, de la fertilité du sol, de la gestion des plantes et du microclimat.

La dégradation des ressources en terres et la pauvreté entraîne des vulnérabilités sur une grande partie de la population, principalement en Afrique Sub-saharienne. Selon Liniger et al. (2011), cette vulnérabilité est due à des facteurs comme la croissance et la pression démographique élevées, la dépendance à l'agriculture pluviale comme moyen d'existence, la sensibilité de l'agriculture à la variabilité et aux changements du climat et des marchés, les taux élevés de dégradation des terres par l'érosion et la chute de la fertilité, ainsi que les rendements faibles et les pertes post-récolte importantes.

Les sols du Burundi sont considérés comme étant d'une fertilité relativement faible, plus de 36% des sols étant acides et présentant une toxicité aluminique. Le relief est dans l'ensemble accidenté et les pentes fragilisent les sols vis-à-vis des risques d'érosion. Les pertes de terre par

érosion sont évaluées à quelques quatre tonnes par hectare et par an (4t/ha/an) à l'est, 18 t/ha/an au centre-ouest du pays et à plus de 100 t/ha/an sur la région de Mumirwa, très arrosée et très peuplée¹¹. Les risques d'érosion sont également élevés sur les sols argileux et lourds des collines basaltiques du sud-est (Buragane, Kumoso).

Une note conceptuelle du Ministère de l'Eau, de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire (MEEATU) et celui de l'Energie et des Mines (MEM) sur l'environnement et la gestion des ressources naturelles, (MEEATU et MEM, 2013, p.2) montre que les ressources en eau restent peu utilisées dans le développement économique et se retrouvent surtout dans l'utilisation domestique. L'utilisation de l'eau à usage non potable se répartit entre l'agriculture d'irrigation (16,3%), les marais (33,2%), l'élevage (0,5%), la pisciculture (0,3%), l'industrie (0,4%) et l'hydroélectricité (49,3%). L'eau consommée par l'agriculture et l'élevage est essentiellement pluviale, et l'irrigation est encore à l'état embryonnaire, alors que les ressources en eaux souterraines sont encore sous valorisées.

La variabilité du climat soumet le Burundi à des impacts néfastes. Les périodes de déficit pluviométrique ont des effets immédiats sur les ressources en eau, l'assèchement des milieux terrestres, et le tarissement des sources et des nappes phréatiques. La baisse du niveau des cours d'eau et des lacs réduit les ressources halieutiques et assèche les marais. Les pluies torrentielles sont à l'origine de l'érosion des sols,

des éboulements, des glissements de terrains, et de la destruction des cultures. Elles provoquent des inondations à la base de la destruction des habitations, des infrastructures (routes, ponts, entrepôts, etc.), de même que des unités agro-industrielles. Les hautes températures entraînent une perturbation de la productivité végétale, animale et halieutique. Elles accentuent la famine dans les milieux ruraux, facilitent la sécheresse qui accentue les accidents des incendies des cultures et des forêts. Elles provoquent la prolifération des maladies et des ravageurs des cultures et ont un impact négatif sur la biodiversité terrestre et marine.

3.2. Objectifs pour la gestion durable des ressources en eau et des sols

3.2.1. Croissance durable de la productivité, de la production agricole et de la sécurité alimentaire

Cet objectif a été défini dans la Stratégie Agricole Nationale (SAN) pour la période 2008-2015, en l'orientant vers la productivité et la production agricole. Dans cette stratégie, cet objectif prioritaire vise essentiellement le rétablissement de l'autosuffisance alimentaire, l'amélioration de la couverture nutritionnelle de la population, la réduction de la vulnérabilité des ménages ainsi que la mobilisation rapide et efficace des aides d'urgence en cas de catastrophes. Repris dans le PNIA (2012-2018), cet objectif a été orienté vers la productivité et la sécurité alimentaire. En plus des programmes définis dans la SAN, le PNIA prévoit : (i) une protection et une amélioration durables du capital productif; ii) une exploitation rationnelle et optimale des ressources naturelles en particulier la terre et les ressources en eaux; et (iii) un renforcement des capacités techniques et organisationnelles des producteurs.

Dans le cadre de la gestion durable des ressources en eau et en terre, les objectifs spécifiques devraient être :

3.2.1.1. Poursuivre la gestion intégrée des ressources en eau

La stratégie GIRE donne des orientations en ce qui concerne la gestion de l'eau, à travers les

domaines de l'Adduction en Eau Potable et d'Assainissement (AEPA), de l'hydraulique agricole, de l'hydroélectricité, de l'environnement, de la santé, de l'industrie et du tourisme, etc. La mise en œuvre de cet objectif sera réalisée à travers les interventions suivantes (i) assurer la gestion rationnelle des ressources en eau ; (ii) garantir la restauration et la protection des zones humides ; (iii) maîtriser et stabiliser les berges des rivières ; (iv) créer une base de données de l'eau ; (v) promouvoir le programme de conservation des eaux pluviales et celui de lutte contre la pollution des eaux ; et (vi) lutter contre la pollution des eaux, des lacs et des rivières.

3.2.1.2. Protection du capital productif

Il s'agit d'un programme prévu dans le PNIA, et qui reste d'actualité, étant donné les catastrophes naturelles que subissent encore les régions du Burundi. Les sous-programmes sont les suivants : (i) réduire l'érosion et protéger les sols, restaurer leur fertilité à travers l'aménagement des bassins versants /marais qui intègre l'introduction de l'élevage bovin, la mise en œuvre d'ouvrages antiérosifs et la pratique de méthodes culturales conservatoires ; (ii) restaurer le couvert forestier sur les terres communales et les sols dégradés ; (iii) mobiliser les eaux de surface (petits ouvrages de rétention des eaux pluviales barrages et retenues collinaires) ; et (iv) contribuer à l'amélioration des rendements des cultures et des revenus.

3.2.1.3. Intensification de la production agricole

Il s'agit d'un programme qui vise à appuyer dans l'accroissement de la production agricole et animale, ainsi que l'amélioration des revenus. Ce sous-programme viserait le renforcement des filières semencières, une organisation des circuits d'approvisionnement en intrants agricoles, mais aussi une réduction des coûts des intrants à travers des subventions.

3.2.2. Promouvoir les systèmes de production durable et de valorisation des potentialités existantes

Cet axe stratégique qui figure dans la Stratégie Agricole Nationale (SAN) reste d'actualité. Il vise à promouvoir la régionalisation des cultures et

de l'élevage selon les avantages comparatifs. Cette régionalisation avait été proposée dans le plan quinquennal 1945-1955 sous la période coloniale. Les objectifs spécifiques sont les suivants :

3.2.2.1. Analyser les possibilités de régionalisation des cultures et de l'élevage selon les avantages comparatifs des zones et des provinces d'introduction.

Au Burundi, l'agriculture est pratiquée d'une façon traditionnelle sur de très petites exploitations dont la taille moyenne se situe autour de 0,5ha. La réduction des espaces de pâturage et des effectifs de bétail ne permettent plus de produire assez de fertilisants organiques. La faible mobilité de la population rurale couplée au droit de succession oblige les ménages à morceler les terres déjà réduites, entraînant de ce fait une dégradation de la fertilité des sols et une baisse des rendements, des glissements de terrain et la création de ravines. C'est ainsi que les superficies cultivées se réduisent continuellement.

La SAN prévoit ainsi une politique de régionalisation des cultures et de l'élevage selon les zones, qui consiste à : (i) exploiter de façon optimale les potentialités régionales existantes comme la topographie, la géologie, les climats, les habitudes des populations, la flore, tout en assurant une valorisation optimale de ces spécialités naturelles ; et (ii) mettre en œuvre un programme d'intensification agricole basé sur la régionalisation des cultures et de l'élevage ;

3.2.2.2. Restructurer et réaménager positivement le territoire du point de vue économique, social et environnemental.

Compte tenu de l'exiguïté des terres, du manque de développement des activités agricoles et de la croissance démographique galopante, la question de regroupement de la population en villes et en villages revêt une importance capitale. Une réflexion stratégique devrait être menée à propos des conditions d'utilisation durable des terres, et d'élaboration d'un schéma national d'aménagement du territoire.

Les interventions visant à atteindre cet objectif sont les suivantes : (i) doter le pays d'un Schémas National d'Aménagement du Territoire ; (ii) Valider les Schémas Provinciaux d'Aménagement du Territoire existants et compléter pour les provinces qui n'en disposent pas ; et (iii) Orienter la répartition de la population résidente, actuelle et future, en fonction du système des centres de développement et d'attraction.

3.2.2.3. Développer l'urbanisation et l'habitat

La politique volontariste de villagisation et d'urbanisation vise à accroître sensiblement le taux d'urbanisation de 12% à 40%. L'un des enjeux du développement économique et social consiste à lever les contraintes majeures liées à la sous-urbanisation et à la pression démographique.

Les interventions à mettre en œuvre consistent à : (i) renforcer les capacités institutionnelles des services et sociétés publiques en charge du secteur; (ii) promouvoir le développement des constructions en hauteur ;(iii) planifier et décentraliser le développement des centres urbains et les services en charge du secteur ; (iv) aménager les espaces destinés à la construction de bâtiments publics et des équipements socio-économiques (écoles, centres de santé, terrain de jeux et loisirs, centres communautaires etc.) ; et (v) encourager les investissements privés dans le secteur de l'immobilier.

3.2.2.4. Promouvoir la villagisation

La politique nationale de villagisation s'inscrit dans la Vision Burundi 2025 et vise à offrir un environnement formel à l'émergence d'un développement durable au niveau local. Un document de politique nationale de villagisation a été déjà élaboré. Celui-ci a pour objectif principal d'offrir à la population un cadre de vie plus adapté et plus cohérent, avec des opportunités d'accès à une plateforme minimale de services sociaux de base pour un développement plus durable a été élaboré. Le programme de villagisation contribuera à une meilleure adaptation climatique en diminuant

l'habitat dispersé sur les collines et des pratiques successorales qui sont irrationnels dans l'utilisation des ressources naturelles.

Pour atteindre cet objectif stratégique, les actions suivantes seront mises en œuvre: (i) élaborer un plan national de villagisation en se référant sur les schémas provinciaux d'aménagement du territoire ; (ii) promouvoir les conditions de vie des populations rurales dans les sites de villages aménagés ; et (iii) libérer les terres cultivables par l'aménagement rural.

3.3. Implications financières et sources de financement

Des institutions internationales se sont engagées sur les problématiques de financement en matière d'adaptation au changement climatique. On peut citer la Banque Mondiale, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et la Convention-Cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC). Selon la Stratégie Nationale et Plan d'action pour les changements climatiques (2013), les coûts annuels d'adaptation varient de 28 à 67 milliards USD pour les pays en développement à l'horizon 2030. Le coût estimé pour la résilience du Burundi au changement climatique est de l'ordre de 120 millions de dollars USD annuellement à l'horizon 2025.

La stratégie de mise en œuvre pour la gestion durable et des sols s'inscrit dans les politiques régionales et internationales. Elle implique des financements en matière de ressources humaines, mais aussi en ressources financières. Celles-ci pourront provenir des sources publiques et privées, des sources bilatérales et multilatérales, ainsi que dans le cadre de la CCNUCC.

3.4. Cadre institutionnel et institutions responsables

Le Burundi a déjà intégré la gestion durable des ressources eau et des sols dans son plan de développement. Des politiques, des stratégies et plans d'actions ont été définis en matière d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques. C'est le cas notamment le Plan National d'Investissement Agricole (PNIA), le Plan d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques, la Politique Nationale sur les changements climatiques, la Stratégie Nationale de l'Eau pour la période 2011-2017, la Stratégie Nationale et Plan d'Action sur les Changements Climatiques, le Plan d'Action pour le Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE), la Stratégie Agricole Nationale, etc. Le code de l'eau est régi par la loi no 1/02 du 26 mars 2012, celui de l'environnement par la loi no 1/010 du 30 juin 2000. Un projet de loi portant aménagement du territoire est en cours d'adoption.

Le Burundi compte intégrer aussi la gestion des ressources en eau et des sols dans le plan national de développement en cours d'élaboration. Il fait partie intégrante du projet de politique nationale d'industrialisation comme l'une des stratégies pour l'agro-industrie. Les institutions responsables de la gestion durable des eaux et des sols comprennent les ministères sectoriels tels que le Ministère en charge de l'environnement et de l'Aménagement du territoire, le Ministère de l'agriculture et de l'élevage, le Ministère de l'énergie et des mines, le Ministère du commerce, de l'industrie et du tourisme, etc.

Tableau 4. Stratégie de Mise en œuvre de la gestion durable des ressources en eau et des sols

| Intervention | Indicateur | Acteurs | Ressources (en mille US\$) | Financement | Calendrier indicatif | | | | |
|--|---|---|-------------------------------|---|----------------------|------|------|-------------------|------|
| | | | | | 2018 | 2019 | 2020 | 2025 | 2030 |
| Objectif 1. Accroître de façon durable la productivité, la production agricole et la sécurité alimentaire | | | | | | | | | |
| Résultat : Une stratégie gestion intégrée des ressources en eau mise en œuvre | | | | | | | | | |
| Poursuivre la gestion intégrée des ressources en eau | Taux de couverture en eau potable | Ministère en charge de l'eau et de l'assainissement, MEM, MINAGRI, Ministère de la Santé Publique, REGIDESO, | | Fonds National pour l'eau, Taxes et redevances en rapport avec l'utilisation de l'eau, Partenaires Techniques et Financiers (BAD, UE, UNICEF, FAO, CICR, etc.), ONGs, Usagers | 60% | 65% | 79% | 90% | 100% |
| Protéger le capital productif | Pourcentage de bassins versants aménagés et reboisés, | MINAGRI, Collectivités locales, Usagers, secteur privé, | | Budget de l'Etat, PNUD, FIDA, BAD, SIDA Autres Bailleurs de fonds | 40% | 50% | 55% | 65% | 90% |
| Intensifier les productions agricoles et animales | Taux de rendements agricoles et animaux | MINAGRI, Ministère en charge des travaux publics ; aménagement du territoire | | Budget de l'Etat, Bailleurs de Fonds, ONGs, Secteur privé, établissement de crédit et de microfinance | 10% | 10% | 10% | 20% | 20% |
| Objectif 2. Promouvoir les systèmes de production durable et de valorisation des potentialités existantes | | | | | | | | | |
| Analyser les possibilités de régionalisation des cultures et de l'élevage selon les avantages comparatifs des zones et des provinces d'introduction. | Taux d'exécution de la politique d'aménagement du territoire | MINAGRI, MININTER, MEM, Développement Communal, Collectivités Locales, Aménagement du territoire, Environnement | | Budget de l'Etat, ONGs, bailleurs de fonds | 70% | 75% | 75% | 80% | 100% |
| Restructurer et réaménager positivement le territoire du point de vue économique, social et environnemental. | Nombre de schémas provinciaux d'aménagement du territoire réalisés et validés | Min inter, MINAGRI, Communes, communautés de base, secteur privé, société civile | | Budget Etat, Partenaires techniques et financiers, secteur privé, | | 50% | 75% | 85% | 100% |
| Développer l'urbanisation et l'habitat | Taux d'urbanisation | Aménagement du territoire et Urbanisme, communes, secteur privé, secteur financier | | Budget de l'Etat, Partenariat Public Privé, diaspora, établissements de crédit | 11% | 12% | 25% | 40% ¹² | 50% |
| Promouvoir la villagisation | Taux de villagisation | | | Budget de l'Etat ; Secteur privé ; Bailleurs de fonds | 11% | 12% | 25% | 40% ¹³ | 50% |

Chapitre 4

Stratégie pour L'adaptation Climatique dans L'agro-industrie et les Infrastructures

4.1. Le plan d'action de base pour les infrastructures au Burundi

Le Plan d'action de base pour l'infrastructure proposé pour le Burundi par la Banque Africaine de Développement est un programme exhaustif et ambitieux qui vise à moderniser l'infrastructure de base du pays sur les deux prochaines décennies (2010-2030) et à intégrer les réseaux d'électricité, de transports et de communications du Burundi à ceux d'autres membres de la CAE

4.1.1. Transport, moyen d'adaptation climatique dans l'agro-industrie : aspects du climat, du commerce et de la sécurité alimentaire

Le Burundi dispose d'un réseau routier formé de 4456 Km de routes classées, composées de

routes nationales d'un linéaire de 1952 Km et de 91 routes provinciales d'un linéaire de 2504 Km. Le réseau routier comprend également des routes non classées, constituées de routes d'intérêt communal et de pistes agricoles d'un linéaire de 7520 Km¹⁴. Le mauvais entretien, couplé aux impacts des changements climatiques, rendent impraticables certaines routes.

Les infrastructures routières résistent peu aux changements climatiques. En effet, les fortes précipitations engendrent des glissements de terrains et des éboulements, détruisent et obstruent les ponts, démolissent les maisons, et arrêtent ou freinent la circulation routière. Certaines routes deviennent impraticables pendant une longue période. Une partie des

Figure 3. Photos montrant les cas d'éboulement de routes



Source : Google.bi

cultures est également emportée par ces précipitations.

Afin de s'adapter au climat, il faudrait améliorer la résilience des infrastructures terrestres, à travers le renforcement des revêtements et la qualité du béton, améliorer la canalisation des eaux de pluie, améliorer l'efficacité des transports dans les milieux urbains. Le Plan d'action de base pour l'infrastructure de transport s'articule autour des cinq composantes suivantes¹⁵ : (i) modernisation et revêtement de l'intégralité des 1 950 km de routes nationales ; (ii) construction de 1 000 km supplémentaires de routes pour répondre aux besoins de la population urbaine qui devrait augmenter de 2,6 millions d'ici à 2030 ; (iii) accroissement de l'appui à la réhabilitation et la modernisation du réseau routier provincial et communal ; (iv) lancement d'un programme visant à améliorer le réseau routier non classé qui relève principalement de la responsabilité des autorités locales afin de faciliter l'accès des communautés agricoles aux marchés de produits et aux intrants ; et (v) allocation de ressources supplémentaires à l'entretien du réseau routier et renforcement des capacités techniques pour ces programmes d'entretien.

4.1.2. Le manque d'énergie électrique, un frein pour la transformation, le stockage et la conservation des produits.

L'agro-industrie nécessite également la consommation en énergie électrique. Selon une étude du Ministère de l'Énergie et des Mines montre, les Burundais consomment beaucoup plus le bois, le charbon de bois et les déchets végétaux qui représentent 96,9% de l'énergie nationale, les produits pétroliers (2,5%), l'énergie électrique (0,5%) et la tourbe (0,03%). L'utilisation du bois de chauffage conduit à la dégradation de l'environnement. Sur un potentiel hydroélectrique évalué à 1700MW, seuls 300 MW sont techniquement et économiquement exploitables¹⁶. La puissance électrique installée est actuellement proche de 50MW dont 32,9 MW de production nationale d'origine hydraulique. La production d'énergie électrique est assurée par 24 microcentrales d'une capacité installée de 53,35 MW et dont la puissance

disponible n'est que de 25,09%, soit 50% de la capacité disponible¹⁷. Cependant, le réseau électrique national interconnecté, vétuste et faiblement entretenu enregistre des pertes en lignes de l'ordre de 20%.

Les changements climatiques affectent également les ressources hydroélectriques. Les infrastructures hydroélectriques sont menacées par les effets du climat, avec pour conséquence des déficits énergétiques criants. Les ressources hydroélectriques sont tributaires des débits des différentes rivières qui dépendent eux-mêmes de la hauteur et de la fréquence des précipitations. D'une part, les excès de précipitations peuvent causer l'envasement des barrages de retenue, les glissements de terrains et destructions de pylônes électriques dans certaines localités. D'autre part, le déficit des précipitations ont comme conséquence la réduction du niveau et du volume utile des lacs de retenue des centrales hydroélectriques existantes. Le climat influence la consommation et le transport d'électricité. Avec l'augmentation de la température, la capacité de résistance des conducteurs d'électricité diminue et les services de gestion de l'énergie enregistrent des pertes en énergie allant jusqu'à 23% (REGIDESO, 2004).

Le manque d'énergie électrique handicape la transformation, le stockage et la conservation des produits. Les pertes post-récoltes sont ainsi élevées, ce qui entraîne une insécurité alimentaire et une faible diversification de produits. Une mauvaise organisation et un mauvais fonctionnement des filières constituent indirectement une limitation au développement du commerce national et régional. Les coûts de transformation étant élevés, une partie importante de la valeur ajoutée est captée par de multiples intermédiaires et les rapports de force sont souvent très déséquilibrés au détriment des producteurs. C'est notamment le cas lorsque ceux-ci n'ont pas d'accès à un marché concurrentiel, ne disposent pas de moyens de stockage et méconnaissent la situation des marchés. Ces caractéristiques des filières agricoles se répercutent non seulement sur les prix payés aux producteurs, mais aussi sur les prix payés par les consommateurs, ainsi que la

compétitivité-prix des produits régionaux par rapport aux importations.

4.2. Objectifs à poursuivre

4.2.1. Développer et réhabiliter les infrastructures d'appui à la production

Les stratégies d'adaptation devront suivre le schéma de la chaîne de production et la chaîne d'approvisionnement, de l'aménagement agricole à la commercialisation des produits agricoles transformés. Elle doit tenir compte d'un réseau fonctionnel d'infrastructures de transport qui touche les points de production, de transformation, de marchés d'intrants et de marché de consommation. Elle doit également tenir compte d'infrastructures d'énergie. En matière d'énergie, la stratégie de mise en œuvre de l'agro-industrie devrait tenir compte des objectifs spécifiques qui suivent.

4.2.1.1. Accroître l'accessibilité à l'énergie électrique

Les actions à mettre en œuvre dans ce domaine sont tirés de l'étude diagnostique du secteur de l'énergie au Burundi (réalisée en 2013) et d'autres études sectorielles :

- a) Augmenter les capacités de productions nationales pour l'électricité sur le réseau : mettre en valeur le potentiel hydroélectrique, réhabiliter les centrales hydroélectriques nationales et régionales pour satisfaire les besoins en énergie moderne, favoriser les projets hydroélectriques internationaux (RusumoFalls, Ruzizi III), continuer à privilégier l'interconnexion avec les pays voisins. Notons que le Burundi dispose actuellement de projets de constructions de barrages hydroélectriques en cours de réalisations et d'autres dont les études de faisabilités ont déjà été réalisées et dont on attend le financement pour le démarrage des travaux. C'est le cas de la Centrale Hydroélectrique (CHE) de Mpanda (10,4MW), la CHE de Kabu 16 (20MW), la CHE Jiji-Murembwe (49,5MW), la centrale régionale RusumoFalls (80 MW), la centrale régionale de Ruzizi III (49 MW), etc.

- b) Améliorer la filière bois-énergie pour sauvegarder l'environnement : Cette intervention se concrétisera à travers les actions suivantes : promotion des techniques de carbonisation améliorées du bois et les foyers améliorés, adoption et mise en œuvre d'une politique de reboisement.
- c) Promouvoir les énergies renouvelables et alternatives : appui à la recherche et développement dans le domaine des énergies renouvelables et alternatives, électrification du milieu rural à travers l'énergie photovoltaïque ;
- d) Renforcer les capacités institutionnelles à travers la réorganisation institutionnelle, la mise en place des plans de formations, la recherche et développement de nouvelles compétences dans le secteur énergétique.

4.2.1.2. Améliorer et développer les infrastructures routières

Le ministère des transports a lancé une étude d'élaboration d'une stratégie nationale de transport le 19/04/2018. Cette étude a démontré des lacunes et des insuffisances en matière de planification et de gestion de tous les modes de transports notamment une répartition des responsabilités imprécises et un manque de régulation, un déficit des ressources humaines tant au niveau central qu'au niveau technique, un mécanisme de contrôle des performances insuffisant, un cadre législatif et réglementaire incomplet, un système d'information déficient, un partenariat public-privé à développer et une absence de stratégie opérationnelle.

A partir de ces lacunes et les insuffisances relevées, le Gouvernement du Burundi, avec l'appui de l'association internationale pour le développement (IDA) s'est fixé l'objectif de mener une étude sur 10 ans à venir (2018-2027) afin d'élaborer une stratégie nationale et un plan d'action pour le secteur du transport.

Le plan d'action sur les infrastructures de 2009 prévoit des investissements dans le secteur des transports pour la période 2010-2030. En matière d'infrastructures routières, le plan

d'action prévoit : (i) le renforcement des capacités dans les secteurs des transports routiers à travers un programme de réglementation et de gestion des transports, ainsi qu'un renforcement des capacités humaines et institutionnelles et des services techniques liés aux infrastructures routières ; (ii) un programme d'investissement dans le secteur routier à travers la réhabilitation et la modernisation de l'ensemble du réseau routier national, l'extension du réseau urbain en raison et l'amélioration de l'entretien ; et (iii) L'amélioration et le développement des infrastructures routières permettront l'accès au marché des intrants et l'évacuation des produits.

4.2.1.3. Développer les infrastructures aéroportuaires de Bujumbura

Extension et modernisation de l'aéroport international de Bujumbura pour assurer son entière conformité avec les normes et procédures de l'OACI pour le transport international de passagers et de marchandises, permettant ainsi au Burundi d'attirer les grandes compagnies aériennes et sociétés de fret aérien internationales.

Le rapport final sur la vision et stratégie industrielle et commerciale du Burundi (2008) prévoit la modernisation de l'aéroport international de Bujumbura en l'équipant des entrepôts frigorifiques. Ces derniers serviront à la conservation des produits de l'horticulture de même que les fruits. L'exploitation du terminal frigorifique permettra une bonne conservation des exportations de produits périssables, dont le volume est influencé par le calendrier culturel.

4.2.2. Accroître la valeur ajoutée à toute la chaîne de valeur de l'agro-industrie

L'agriculture, en tant qu'activité économique, peut alimenter la croissance de l'économie nationale, offrir des opportunités d'investissement au secteur privé et être le principal moteur des industries apparentées et de l'économie rurale non agricole. La nouvelle agriculture émergente est pilotée par des entrepreneurs privés opérant dans le cadre de vastes chaînes de valeur qui relient les producteurs aux consommateurs et auxquelles

participent de nombreux petits producteurs avec l'appui des organisations dont ils sont membres. La stratégie de mise en œuvre de l'agro-industrie vise à accroître la valeur ajoutée à tous les maillons de la chaîne de valeur. Les interventions prioritaires sont :

4.2.2.1. Réhabilitation et renforcement des infrastructures communautaires de stockage et de commercialisation des produits agricoles

Des entités et institutions publiques disposent d'amples capacités d'entreposage, ainsi que du matériel de séchage et de nettoyage d'excellente qualité. L'exploitation de ces infrastructures sera conditionnée par l'accessibilité à l'énergie, au renforcement des capacités, et à la disponibilisation des informations aux investisseurs sur les emballages et les équipements.

4.2.2.2. Réhabiliter et créer les infrastructures de conservation-transformation des produits végétaux et animaux

La filière agroalimentaire est souvent perçue et analysée dans le simple sens de la circulation physique des biens, depuis les industries d'amont vers les consommateurs. Pourtant les systèmes agricoles sont également et de façon croissante fortement déterminés par leur place dans la chaîne agroalimentaire, en particulier par rapport à l'aval et surtout par leur position dans la chaîne de valeur. Cette branche de l'aval (industries de transformation et grande distribution), ensemble que l'on désignera globalement par le sigle TCD pour secteurs de la Transformation, Commercialisation et Distribution mérite d'être mieux prise en considération¹⁸. Selon la terminologie anglo-saxonne citée ici (car cette tendance est internationale), l'agriculture doit passer d'une approche "supply push" à une approche "demand-driven". Cet objectif pour l'agriculture d'être guidée par la demande semble oublier ou sous-estimer que dans une large mesure elle l'a bien été durant ces dernières décennies. La demande qui a alors joué un rôle est en particulier celle des IAA (industries agroalimentaires assurant la transformation des produits) et surtout de façon de plus en plus importante, celle de la grande distribution.

4.2.2.3. *Accroître le financement du monde rural*

La révolution des microfinances, qui donne accès au crédit sans garantie formelle, a permis à des millions de pauvres, des femmes surtout, d'emprunter mais le microcrédit ne couvre pas la plupart des activités agricoles à l'exception de celles qui ont un cycle court comme le petit élevage et l'horticulture. La gamme des produits financiers offerts aux ruraux pauvres s'est néanmoins élargie pour inclure l'épargne, les transferts monétaires, les services d'assurance et le crédit-bail. La création d'un fonds de garantie permettra aux institutions de microfinance de fournir des services à cette population.

4.3. Actions à mettre en place, implications financières et sources de financement

Il ne suffit pas de réduire le rôle de l'Etat par la déréglementation et la privatisation. Son rôle est indispensable au soutien et au développement des marchés. Ce rôle consiste dans l'élaboration et l'application d'un cadre juridique, y compris les droits contractuels et le renforcement des capacités et des institutions, apte à promouvoir la réforme des marchés. Il ne s'agit pas seulement d'investir d'une manière générale dans la technologie, l'éducation et l'infrastructure mais d'intervenir sélectivement à l'appui de secteurs ou sous-secteurs spécifiques. S'il est vrai que, dans la plupart des pays en développement, la recherche d'avantages personnels et l'inefficacité ont régné, il faudra maintenant mettre l'accent sur la réforme et la transformation institutionnelles et non pas sur le désengagement total de l'État.

L'encouragement de l'expérimentation, de la recherche et de l'apprentissage tant par les pouvoirs publics que par le secteur privé. Cela signifie que les politiques industrielles doivent être considérées comme un processus social d'apprentissage et de recherche permettant une interaction entre les pouvoirs publics et le secteur privé afin d'identifier les principales difficultés auxquelles se heurtent les entreprises nationale et la manière de les surmonter. L'idée

ici est que toute intervention des pouvoirs publics en faveur des entreprises industrielles devrait être subordonnée à la réalisation de certains objectifs politiques globaux, comme une augmentation des exportations ou des investissements.

4.4. Implications financières

Les politiques d'investissement deviennent de plus en plus compliquées, plus divergentes et plus aléatoires. Les enjeux du développement durable rendent les politiques d'investissement plus complexes et pluridimensionnelles. La divergence des politiques s'accroît, les sociétés et les gouvernements répondant de manière diverse aux effets de la mondialisation. De ce fait et en raison des interventions plus fréquentes des gouvernements, les investisseurs se trouvent face à des politiques d'investissement de moins en moins prévisibles. La mise en place d'un régime d'investissement fondé sur des règles, qui soit crédible, jouissant d'un large soutien international et encourageant la durabilité et l'équité, peut contribuer à réduire l'incertitude et à renforcer la stabilité des relations d'investissement.

À la treizième session de la Conférence des Parties (COP), à Bali, les Parties ont envisagé une action renforcée pour fournir des ressources financières et des investissements afin de soutenir, entre autres, l'adaptation, en tant qu'élément important d'une mise en œuvre intégrale, efficace et durable. En particulier, les références spécifiques à l'adaptation au paragraphe 1 (e) du Plan d'action de Bali sont:

- a) Les incitations positives en faveur des pays en développement Parties pour la mise en œuvre renforcée des mesures d'adaptation;
- b) Des moyens de financement novateurs pour aider les pays en développement Parties particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques à faire face au coût de l'adaptation;
- c) Des moyens d'encourager la mise en œuvre d'actions d'adaptation sur la base de politiques de développement durable;
- d) Un appui financier et technique au renforcement des capacités pour l'évaluation

des coûts de l'adaptation dans les pays en développement, en particulier les plus vulnérables, afin d'aider à déterminer leurs besoins financiers.

Bien que les investissements supplémentaires estimés et les flux financiers nécessaires pour l'adaptation soient importants, la valeur des impacts négatifs que ces dépenses pourraient éviter pourrait être plus importante. Alors qu'il n'est pas facile d'estimer la valeur totale des effets indésirables évités par l'adaptation, ou que les avantages du développement accessoire ont dépassé ceux des dommages évités, ou déterminer si les avantages des dommages évités ont dépassé effectivement le coût de l'adaptation, des études plus approfondies de détermination des coûts spécifiques d'adaptation seraient nécessaires et pourraient considérer que :

- Les dommages augmentent avec l'ampleur du changement climatique. Plus le climat change, plus les dommages sont importants;
- Les besoins d'investissement pour l'adaptation augmenteront presque certainement de manière substantielle dans les prochaines décennies. L'augmentation sera encore plus importante si aucune mesure d'atténuation n'est mise en œuvre;
- En moyenne, les pays en développement subissent plus de dommages en pourcentage de leur PIB que les pays développés, ce qui implique que les dommages et les avantages ne sont pas répartis équitablement.

4.5. Mobilisation des ressources

L'environnement au sein duquel les ressources sont mobilisées est de plus en plus compétitif en raison de l'émergence de nombreux acteurs du développement et de la crise économique mondiale qui contribue à la rareté des ressources. La mobilisation des ressources est, de ce fait, devenue un exercice plus difficile, exigeant une combinaison de connaissances et de compétences. Ainsi la mobilisation des ressources peut être perçue comme une combinaison entre : (i) les ressources : éléments nécessaires pour le fonctionnement d'une organisation ; (ii) les mécanismes : moyens qui permettent d'obtenir directement des ressources

; et (iii) les partenaires : personnes et/ou institutions fournissant ces ressources.

Avant de décrire la politique de mobilisation de ressources, il est important de définir exactement le sens des termes «ressources» et «partenaire fournisseur de ressources», et de comprendre pourquoi ces termes remplacent désormais «fonds» et «donateurs». Le contexte «ressources» se réfère non seulement aux fonds, mais aussi aux ressources humaines, aux biens et aux services. Le terme «partenaire» accentue l'importance revêtue par l'égalité des partenariats/alliances stratégiques entre les fournisseurs de ressources et ceux qui mettent en œuvre le programme.

Les ressources financières peuvent provenir du budget du gouvernement, du système élargi des Nations Unies (FAO, FIDA, FVE, etc.), des subventions accordées par les agences internationales de développement, des prêts accordés par des institutions financières internationales et fondations ou secteur privé, de la diaspora, etc. Les biens et les services peuvent être des véhicules, du matériel informatique, des bureaux et des espaces événementiels ; des installations pour la conception et l'impression de documents, des outils de communication, des antennes relais (télévision ou radio), les services de formation ou de conseil (financiers, techniques ou médicaux), les biens et les services peuvent être enfin des équipements spécialisés.

4.6. Cadre institutionnel et institutions responsables

Dans le cadre de l'ancienne approche, les politiques industrielles étaient souvent considérées comme une liste d'instruments politiques devant être définis et mis en œuvre par les pouvoirs publics dans le cadre d'une approche verticale. A l'opposé, dans le cadre d'une nouvelle approche, il est admis que l'État et le secteur privé doivent s'engager dans une véritable relation État-entreprises, dans le cadre de laquelle les pouvoirs publics consultent le secteur privé en vue de l'identification des nouveaux secteurs et nouvelles activités. Les

gouvernements jouent un rôle important en créant un environnement propice à l'entreprise, en promouvant l'entrepreneuriat et le développement des micros, petites et moyennes entreprises, en renforçant les capacités productives et en favorisant une croissance équitable.

Les réformes du cadre institutionnel ont un rang de priorité élevé, étant considérées comme les mesures qui traduisaient le mieux la volonté des gouvernements de mettre en place des établissements spécialement chargés de promouvoir l'entrepreneuriat. Par exemple, l'élaboration d'une stratégie nationale de l'entrepreneuriat fondé sur quatre principes : (i) dresser un état de l'entrepreneuriat dans le pays ainsi que de recenser les principaux problèmes et atouts. (ii) Elaborer des plans d'action, attribuer les responsabilités et veiller à la coordination entre les différents acteurs participant à l'application de la stratégie nationale de l'entrepreneuriat, ainsi que définir les multiples objectifs stratégiques, résultats escomptés et institutions désignées aux différents niveaux de la mise en œuvre. (iii) Favoriser un dialogue multisectoriel, en associant le secteur privé, les milieux universitaires et les institutions locales, régionales et nationales. (iv) Evaluer leur impact et mettre en place des mécanismes d'examen périodique afin d'appliquer de manière dynamique les politiques de l'entrepreneuriat, dans le souci de préserver leur pertinence, leur efficacité et leur durabilité.

Pour garantir une avancée vers l'intérêt général (ou du moins du plus grand nombre), et éviter la collision entre les intérêts économiques et les pouvoirs publics, il s'avère nécessaire d'appuyer les dispositifs de veille (observatoires, suivi-évaluation), de contrôle citoyen (formation et

information des acteurs, participation de représentants aux instances décisionnelles, etc.) et de plaider (études, dialogues politiques, campagnes de plaidoyer, etc.) en faveur de la promotion des exploitations familiales, des filières locales et du commerce intra régional, que ces actions soient portées par des élus (parlementaires, élus locaux), par des organisations professionnelles (organisations paysannes, organisations de commerçants, interprofessions, etc.) ou par des organisations issues de la société civile (ONG, *think tanks*, institutions de recherche et d'expertise).

Les femmes représentent environ la moitié de la main-d'œuvre agricole des pays les moins avancés (PMA), proportion qui a progressivement augmenté au fil du temps dans les trois sous-groupes géographiques. Les femmes rurales jouent un rôle essentiel pour assurer la sécurité alimentaire et la nutrition des ménages, notamment en cultivant des jardins potagers, et peuvent accroître la production et la sécurité alimentaire grâce à de meilleures pratiques agro-écologiques et à la diversification des cultures. Elles peuvent également être des agents importants de la diversification économique rurale, et des acteurs clés dans des activités micro-entrepreneuriales dynamiques telles que l'agro-transformation artisanale, qui ont un potentiel significatif pour devenir des entreprises viables. Toutefois, elles subissent des contraintes de temps et de mobilité découlant des normes socioculturelles qui imposent un double fardeau en termes de travail de soins non rémunéré et d'activités productives. Elles ont besoin de renforcement pour leur accès à la terre, au crédit, aux intrants agricoles, aux services de vulgarisation, au travail, aux marchés et à l'éducation.

Tableau 5. Stratégie d'adaptation climatique de l'agro-industrie et les infrastructures

| Intervention | Indicateur | Acteurs | Financement | Calendrier | | | | |
|--|---|---|--|------------|-------|---------------------|-------|-------|
| | | | | 2018 | 2019 | 2020 | 2025 | 2030 |
| Objectif 1: Développer et réhabiliter les infrastructures d'appui à la production | | | | | | | | |
| Accroître l'accès à l'énergie électrique | Offre d'électricité (en MW) ¹⁹ | REGIDESO, DGHER, secteur privé, sous-région | Bailleurs de fonds, PPP | 452,9 | 467,9 | 467,9 | 474,9 | 474,9 |
| Améliorer et développer les infrastructures routières | Km de routes ²⁰ | Ministère des Transports, Ministère des finances, Min inter, Ministère en charge de l'environnement et de l'aménagement du territoire | Gouvernement du Burundi; BAD, autres PTF | | | 2957 | 3237 | 3593 |
| Développer les infrastructures aéroportuaires de Bujumbura | Taux d'installations frigorifique à l'Aéroport International de Bujumbura | Ministère du commerce et de l'industrie, Ministère des transports, MEM, secteur privé | Budget de l'Etat, Bailleurs de fonds, autres PTF | 20% | 50% | 100% | | |
| Objectif 2. Accroître la valeur ajoutée à toute la chaîne de valeur de l'agro-industrie | | | | | | | | |
| Réhabilitation et renforcement des infrastructures communautaires de stockage et de commercialisation des produits agricoles | Taux d'accroissement des revenus agricoles | MINAGRI, Ministère du Commerce et de l'Industrie, MEM, secteur privé, Organisation de producteurs | Budget de l'Etat, PPP, FIDA, ONG, Autres PTF | | | 30% | 45% | 100% |
| Réhabiliter et créer les infrastructures de conservation-transformation des produits végétaux et animaux | Taux d'accroissement de la valeur ajoutée agricole | MINAGRI, Ministère du Commerce et de l'Industrie, MEM, secteur privé, Organisation de producteurs (OP) | Budget de l'Etat, secteur privé, ONG, | | | 20% | | |
| Accroître le financement du monde rural | % de la population adulte ayant au moins un crédit dans une Institution financière agréée | BRB, Institutions de microfinance, OP, Collectivités locales | PTFs, ONGs, BRB, IMF, BNDE, Banques commerciales, MINAGRI, Mini Commerce et Industrie, | | | 11,9% ²¹ | 17,9% | 23,9% |

Chapitre 5

Stratégies pour le Respect des Normes Techniques pour les Produits Agro- Industriels

5. 1. Liens entre le commerce et l'agro-industrie: Respect des normes techniques pour les produits de l'agro-industrie

Il existe des liens importants entre le commerce et le secteur agro-industriel, principalement à deux niveaux. En amont, le secteur agro-industriel, pour être viable, doit s'approvisionner en matières premières, en équipements et autres biens intermédiaires, et en procédés industriels et technologiques nécessaires pour pouvoir transformer les éléments d'entrée (matières premières et ingrédients) en éléments de sorties (produits finis). Cet approvisionnement se fait à travers des transactions commerciales entre fournisseurs et agro-industries. En aval, le lien entre le commerce et l'agro-industrie s'observe à travers l'écoulement des produits issus de la transformation vers les différents marchés nationaux, régionaux et internationaux.

Ces liens ci-haut invoqués sont efficaces si les normes techniques sont respectées. En effet, l'application des normes techniques est un outil important du développement du commerce des produits agro-industriels. Les normes permettent non seulement de gérer efficacement les risques liés à la propagation d'agents pathogènes des cultures et produits transformés, mais aussi de rendre compétitif les produits issus de la transformation sur les marchés.

Le respect des normes techniques emprunte une approche globale intégrée « de l'étable à la table », selon laquelle le producteur, le transformateur, le transporteur, le vendeur et le consommateur jouent chacun un rôle essentiel

pour garantir la sécurité et la qualité des produits compétitifs sur les marchés. Le respect des normes techniques dans l'agro-alimentaire passe par une approche préventive rigoureusement conçue, à savoir le HACCP (*Hazard Analysis Critical Control Point*). Les principes du système HACCP définissent une procédure systématique d'identification et de maîtrise des dangers d'origine alimentaire. Les préoccupations concernant les risques d'origine alimentaire portent généralement sur les risques microbiologiques, les résidus de pesticides, le mauvais usage des additifs alimentaires, et les polluants chimiques, notamment les toxines biologiques et la falsification des produits. Le respect des normes techniques s'observe à chaque maillon de la chaîne de valeur.

Au niveau de la production primaire, le respect des normes techniques passe par : (i) l'accès aux intrants de qualité pour les agriculteurs à savoir les semences sélectionnées et certifiées par l'Office National de Contrôle et de Certification des Semences, la fourniture des engrais certifiés, l'usage des pesticides agréés par les services du ministère de l'agriculture habilités ;(ii) l'investissement dans la recherche et transfert de technologie par la redynamisation des services comme l'ISABU et le CNTA ; (iii) la formation des agriculteurs sur les bonnes pratiques agricoles, les bonnes pratiques d'hygiène, les normes sanitaires et phytosanitaires et les techniques de récolte et post récolte ; et (iv) la vulgarisation des normes de qualité.

Au niveau de la transformation, le respect des normes techniques passe par la maîtrise des « 5M » qui sont les sources de danger des produits

le long de la chaîne de production. Ces 5M sont:

- Main d'œuvre (tousser, mains sales, perte de cheveux, blessures cutanées infectées),
- Matière première (matières premières crues contaminées telles que les légumes, viande, volailles fraîches, les œufs, les produits de mer toxiques),
- Méthode de travail (lavage des mains, nettoyage des locaux, manipulation des produits, conditions de stockage, conditionnement, gestion des déchets mal effectués),
- Milieu (air contaminé, mauvaise conception des locaux, présence d'insectes ou de rongeur),
- Matériel de travail (surfaces, ustensiles, machines, tables de travail, emballage contaminés ou mal nettoyés).

Sur le plan de la salubrité, on distingue trois types de contaminants:

- Contaminants biologiques : des microbes pathogènes et leurs toxines (*bactéries, moisissures, virus, parasites*);
 - Contaminants physiques: des corps étrangers (*éclats de rouilles, de métal, de verre, morceaux de plastique, perte de bijoux*);
 - Contaminants chimiques: des substances chimiques toxiques (*pesticides, produits de nettoyage et désinfection, métaux lourds, lubrifiants de machine*).

Pour pouvoir maîtriser tous ces contaminants, des actions doivent être menées pour le respect des normes techniques à savoir la formation du personnel de l'agro-industrie sur les bonnes pratiques d'hygiène (BPH), les bonnes pratiques de fabrication (BPF), les normes ISO 22000 (système management de la sécurité des denrées alimentaires), le HACCP, les mesures sanitaires et phytosanitaires « SPS ». Au niveau du transport, le respect des normes techniques passe par la mise en application des bonnes pratiques d'hygiène, le choix des emballages appropriés pour ne pas contaminer les produits pendant le transport. Au niveau de la vente des

produits, les normes d'emballages et d'étiquetages doivent être respectées. Le système de gestion des stocks selon le principe « *first in first out* » doit être appliqué.

5.2. Objectifs pour le respect des normes techniques

5.2.1. Protéger l'environnement et la santé des consommateurs

La protection de l'environnement et de la santé des consommateurs passe par le contrôle de la qualité et la mise en application effective des textes réglementaires interdisant la commercialisation des produits non contrôlés au Burundi. Les interventions suivantes seront réalisées :

5.2.1.1. Renforcer les capacités humaines et techniques de l'institution en charge de la normalisation et contrôle de qualité

Les interventions ici devraient inclure : (i) Renforcer les capacités de l'institution en charge de la normalisation et contrôle de la qualité par la formation et l'octroi des équipements de laboratoire moderne ; (ii) Accroître les investissements dans le domaine des semences sélectionnées à travers le partenariat public privé (PPP) ; et (iii) Mettre en application des mesures sanitaires et phytosanitaires par la formation et la sensibilisation des parties prenantes intervenant sur tous les maillons de la chaîne de valeur.

5.2.1.2. Promouvoir les normes de qualité à tous les maillons de la chaîne de valeur de l'agro-industrie

Les interventions ici devraient inclure : (i) Renforcer les capacités du secteur agro-industriel sur les bonnes pratiques d'hygiène, les bonnes pratiques de fabrication, les normes ISO 22000 (système management de la sécurité des denrées alimentaires), le HACCP et les mesures sanitaires et phytosanitaires ; (ii) vulgariser les normes techniques et les adapter sur les produits transformés ; et (iii) promouvoir l'utilisation des emballages biodégradables.

5.2.2. Améliorer la compétitivité des produits transformés

Le Burundi dispose de très peu d'unités de transformation des produits agricoles et d'élevage, une grande partie d'entre elles étant de type artisanal. L'insuffisance d'unités de transformation et de conservation post-récolte appropriées limite la valeur ajoutée et la disponibilité des produits. La transformation des produits agricoles fait face à une multitude de défis : méconnaissance de techniques appropriées de transformation, matériel utilisé non approprié, coût élevé des additifs alimentaires et marché local réduit, manque d'équipement de contrôle de qualité dans les laboratoires, manque d'emballages appropriés pour le conditionnement de produits transformés, manque de matières premières pour la fabrication d'équipements, etc. Le Programme National pour la Sécurité Alimentaire Durable, dans sa composante de transformation des produits, vise comme objectif global d'augmenter la valeur marchande des produits et d'accroître le revenu des producteurs. En vue d'améliorer la compétitivité des produits transformés, les mesures suivantes sont indispensables.

5.2.2.1. Mettre en application les normes de production d'emballage et d'étiquetage

Cela se passera à travers les actions suivantes : (i) Renforcer les capacités des chercheurs et des encadreurs dans le transfert des techniques appropriées ; (ii) appuyer la création des unités de transformation dans les zones de production ; et (iii) Promouvoir les unités de fabrication et l'utilisation d'emballages biodégradables

5.2.2.2. Renforcer les capacités du BBN

Pour que les produits burundais soient compétitifs, il faudra les mesures suivantes : (i) Requérir un certificat de qualité au Bureau Burundais de normalisation (BBN) ; et (ii) Accréditer le BBN comme Organisme de certification internationale.

5.3. Etapes et indicateurs pour le respect des normes techniques

Le respect des normes techniques passe par quatre étapes selon William Edouard Deming (1950), chercheur américain. Ces étapes sont plan, do, check, et act.

- (i) **Plan:** préparer, planifier (ce que on va réaliser): définir les priorités, les objectifs, le plan d'action, les indicateurs de mesures de succès, mettre à la disposition les ressources nécessaires, etc. Comme indicateur à ce niveau, c'est le plan d'action élaboré.
- (ii) **Do:** développer, réaliser, mettre en application le plan d'action défini en Plan. L'indicateur à ce niveau sera le plan d'action mise en application.
- (iii) **Check:** contrôler, vérifier que les actions ont été réalisées et qu'elles ont permis d'obtenir le résultat attendu. Evaluer les écarts (comparer Plan et Do). L'indicateur sera le plan d'action évalué.
- (iv) **Act:** Améliorer, corriger, identifier les points d'amélioration de la solution en place. Comme indicateurs du respect des normes techniques à ce niveau, ce sont les performances réalisées.

5.4. Actions à mettre en place, implication financière et source de financement

Les actions à mettre en place sont: (i) construire et équiper des laboratoires de contrôle de la qualité; (ii) former les agriculteurs sur les BPH, BPF, mesures sanitaires et phytosanitaires, techniques de conservation post récolté. C'est une action préventive pour pouvoir arriver aux produits de qualité compétitifs sur les marchés ; (iii) renforcer les capacités du personnel des agro- industries sur les BPH, BPF, ISO22000, ISO9001; (iv) construire des unités de fabrication d'emballages. Il a été constaté que au Burundi, il y a un manque criant d'unités de production d'emballages, les emballages souvent utilisés sont

des emballages de récupération ou importés; (v) doter le BBN des moyens techniques et humains pour pouvoir l'accompagner jusqu'à son accréditation. Le BBN vu le volume d'activités ne dispose pas de staff et d'équipements suffisants pour être à la hauteur de sa mission; et (vi) doter des moyens au BBN pour l'élaboration des normes du secteur de l'agro-industrie.

L'activité d'élaboration des normes demande un budget pour la recherche des données et l'organisation des réunions des comités techniques. Comme sources de financement, il existe des partenaires qui pourraient contribuer à l'avancée dans la mise en application et le respect des normes techniques. Il s'agit du gouvernement du Burundi, des bailleurs de fonds comme TradeMark East Africa, Union Européenne, Gouvernement Hollandais, SIDA, PTB, ONUDI, FIDA, FAO.

5.5. Cadre institutionnel et institutions responsables

Il existe des textes et lois qui sont déjà disponibles et d'autres à compléter pour la mise en application et le respect des normes techniques au sein de l'agro-industrie. Parmi les textes existant figurent notamment :

- a) Loi no 1/03 du 04 Janvier 2011 portant système national de normalisation, métrologie, assurance de la qualité et essais: elle responsabilise le BBN à prendre en charge la normalisation, la métrologie et l'assurance de la qualité de tous les produits fabriqués et commercialisés au Burundi.
- b) Loi no 1/08 du 23 Avril 2012 portant organisation du secteur semencier au Burundi responsabilise le Ministère de l'agriculture et de l'élevage de mettre en œuvre les politiques et les stratégies nationales en matière semencière.
- c) loi no 01/ 02 du 26 mars 2012 portant code de l'eau au Burundi. Le Ministère de l'Eau,

de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme est chargé de mettre en œuvre les politiques et les stratégies en matière de gestion de l'eau.

- d) Décret-loi no 1/17 du 07 Mai 1992 portant création d'un Bureau Burundais de Normalisation et Contrôle de la qualité: il donne la mission au BBN de mener des activités de métrologie et d'assurer la qualité des produits au Burundi.
- e) Décret no 100/99 du 31 mars 2013 portant création, mission, organisation et fonctionnement du comité national de coordination et de suivi des mesures Sanitaires et phytosanitaires: il donne la responsabilité au Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme de coordonner les activités en rapport avec les mesures sanitaires et phytosanitaires
- f) Ordonnance conjointe no 540/1618 du 18/ 11/2013 portant contrôle de la qualité des produits commercialisés au Burundi: elle donne la responsabilité au Bureau Burundais de Normalisation et Contrôle de la Qualité (BBN), de procéder au contrôle de la qualité des produits et marchandises importés ou fabriqués au Burundi entrant dans le champ d'application des normes obligatoires.
- g) Ordonnance conjointe 770/468 du 25 mars 2014 portant fixation des normes de rejet des eaux usées domestiques et industrielles au Burundi donne les prérogatives au Ministère de l'Eau, de la Gestion du territoire et de l'Urbanisme de mettre en œuvre toutes les stratégies en matière de normes des rejets et les eaux usées.

Les institutions responsables pourront comprendre le ministère en charge du commerce et de l'Industrie, le Ministère de l'agriculture et de l'élevage, le ministère ayant en charge l'environnement et l'aménagement du territoire, le ministère des finances, le secteur privé, les organisations de la société civile, etc.

Tableau 6. Stratégie de mise en œuvre pour les normes techniques

| Activité | Indicateur | Acteurs | Ressources | Financement | Calendrier indicatif | | | | |
|--|---|--|------------|---|----------------------|------|------|------|------|
| | | | | | 2018 | 2019 | 2020 | 2025 | 2030 |
| Objectif 1. Protéger l'environnement et la santé des consommateurs | | | | | | | | | |
| Renforcer les capacités humaines et techniques de l'institution en charge de la normalisation et contrôle de qualité | Proportion de membres du personnel formé et actif | Ministère en charge du Commerce et d'industrie, MEM, Ministère des Travaux Publics | | Budget de l'Etat, Ressources générées, PTFs | 50% | 75% | 100% | | |
| Promouvoir les normes de qualité à tous les maillons de la chaîne de valeur de l'agro-industrie | Niveau d'application des normes de qualité | Ministère en charge du Commerce et d'industrie, MEM, Ministère des Travaux Publics | | Budget de l'Etat, secteur privé, PTFs | 20% | 30% | 40% | 60% | 100% |
| Objectif 2. Améliorer la compétitivité des produits transformés | | | | | | | | | |
| Mettre en application les normes de production d'emballage et d'étiquetage | Niveau d'application des normes de production d'emballage | Ministère du Commerce, OBR, ISTEEBU | | PPP, secteur privé, banques et institutions de microfinance, ONGs | | | 20% | 50% | 100% |
| Certifier les produits transformés | Taux d'accroissement des prix à l'exportation | Ministère en charge de l'industrie, secteur privé, producteurs, OBR | | Budget de l'Etat, PTFs, PPP, secteur privé | | | 20% | 50% | 100% |

Chapitre 6

Stratégie pour la Diversification des Exportations

6.1. Rôle du commerce international: lien avec le climat et la sécurité alimentaire

Le Burundi enregistre une balance commerciale structurellement déficitaire. Le taux de couverture des importations par les exportations était de 25% en 2011 contre 20,4% en 2015. La part des exportations de biens et services en pourcentage du PIB représente 9,4% en 2011 contre 6,2%, soit une diminution de 3%²². La structure des exportations du Burundi est largement dominée par les produits alimentaires pour environ 60% de la valeur total des exportations²³. Plus de la moitié de la valeur des exportations de biens sont dominées par le café et le thé noir. Ces deux cultures de rente apportent des revenus qui sont soumis à de fortes variations qui sont dus aux aléas de productions et aux fluctuations des cours mondiaux²⁴. La capacité de production du café diminue également, étant donné que plus de 70% de caféiers datent de plus de 30 ans, ce qui entraîne une baisse de qualité de café produit.

Une étude réalisée par TradeMark East Africa (TMEA) et Entrepreneurial Solutions Partner (ESP) Consulting (2015)²⁵ sur les niches d'exportation montre les produits exportés sont de faible valeur ajoutée, entraînant une faible compétitivité-prix, ce qui entraîne aussi un faible PIB. A titre d'exemple, l'étude montre que le thé burundais se vend à 2,16 US\$ le kilo alors que le thé kenyan se vend entre 37 et 44 US\$, la différence provenant principalement du produit, de l'emballage, de la distribution et de la cible. Cette étude identifie cinq niches d'exportation

sur lesquels le Burundi que sont (i) le café et le thé de spécialité ; (ii) le tourisme ; (iii) le poisson ; (iv) les huiles essentielles (patchouli, moringa) ainsi que (v) l'artisanat. L'étude propose trois piliers par lesquels l'Etat pourrait concrétiser ces niches de produits, à savoir la création d'une culture d'innovation et de compétitivité, la mise en œuvre des partenariats publics privés (PPP) et l'amélioration du climat des affaires.

En tenant compte des potentialités que présente la région du « Grand Imbo »²⁶, une étude réalisée par TMEA en collaboration avec Athena Infonomics (2017) cible cette région comme pôle de croissance et qui pourrait permettre une diversification des exportations. En effet, selon cette étude, la région Imbo contribue à 30% de la production des cultures de base du Burundi, 70% du stock et de la distribution des poissons, 30% du Bétail et 45% de la production du lait²⁷. L'étude identifie trois chaînes de valeur, susceptibles de devenir compétitives et de pénétrer sur les marchés régionaux et étrangers. Il s'agit des fruits tropicaux, de la filière palmier à huile et de la filière pêche. L'étude montre toutefois les défis liés à ces chaînes de valeurs dont les principaux sont liés (i) à la disponibilité de matières premières pour la production, (ii) aux équipements inadéquats de transformation avec un impact sur la qualité, (iii) aux infrastructures inadéquates de conservation, d'emballage et de distribution, (iv) aux faibles informations sur les mesures SPS et les normes de qualité, (v) au manque de certification par le BBN et, (vi) aux moyens de transport et d'entreposage frigorifiques. En vue de diversifier les exportations des produits ciblés, l'étude

propose une réduction des barrières au commerce lié aux différentes chaînes de valeur ciblées, une culture de compétitivité pour les exportateurs de ces produits.

Dans son étude sur la diversification économique des pays des Grands Lacs, Makaya Gaboua (2017)²⁸ propose une transformation à plus forte valeur ajoutée, du fait des stratégies et de transformation locale des matières premières, une partie des de ces produits étant échangée au niveau sous-régional, régional et international.

6.2. Objectifs pour la diversification des exportations

Les objectifs qui sont proposés pour la stratégie de diversification des exportations trouvent leur origine dans la Stratégie Agricole Nationale et dans les différentes études qui ont été effectuées. Les objectifs principaux de cette stratégie de mise en œuvre de l'agro-industrie sont les suivants :

6.2.1. Promouvoir les filières et l'agro-business, dans une perspective d'amélioration et du développement des sources de revenus

Cet objectif global est tiré de la Stratégie Agricole Nationale. Il vise la consolidation des filières existantes et la promotion de nouvelles filières, en vue d'accroître le revenu des ménages et les rentrées de devises dans le pays. Les stratégies issues de l'étude sur les niches d'exportation et celle relative aux pôles de croissance ont été également considérées.

La mise en œuvre de cet objectif nécessite les interventions suivantes :

6.2.1.1. Diversifier les sources de croissance et des produits d'exportation

Cette stratégie propose de cibler des interventions sur les filières d'exportations traditionnelles. En se référant aux études sur les niches d'exportations et sur les pôles de croissance, le Burundi pourrait se spécialiser dans l'exportation des produits à haute valeur ajoutée. Il s'agit notamment du café et du thé de spécialité, des huiles essentielles, du poisson, des fruits tropicaux et de l'huile de palme. Ces

produits, organisés en filières, pourraient contribuer à la compétitivité des exportations et assurer une croissance économique multisectorielle et inclusive, et à la création des emplois (Vision Burundi 2025).

6.2.1.2. Promouvoir les filières non traditionnelles d'exportation

La stratégie Agricole Nationale cible d'autres filières à promouvoir, compte tenu de leur importance dans la sécurité alimentaire, dans la substitution des importations et dans la promotion de nouveaux créneaux porteurs. Elle cible également les filières animales comme le lait, la viande, les œufs, le miel, les peaux et cuirs.

6.2.2. Renforcer les compétences des chaînes de valeur et les technologies locales

Cet objectif, défini dans l'étude sur les pôles de croissance, pourrait se réaliser à travers les objectifs intermédiaires suivants :

6.2.2.1. Améliorer la capacité de la logistique et de l'infrastructure de stockage

Ce programme vise le renforcement des capacités des prestataires de services de transport ainsi que l'amélioration de capacité d'exportation des entreprises dans les différentes chaînes de valeur. Il faudra construire des affaires durables axées sur les exportations dans tous les produits à travers des investissements visant à améliorer la capacité et la production. Les producteurs et les commerçants devront être formés sur les normes de qualité pour les exportations et les procédures requises pour une certification par le BBN et d'autres agences.

6.2.2.2. Accroître la visibilité des marques auprès des acheteurs et consommateurs étrangers

Ce programme vise le marketing et la vente des produits transformés. Il faudra concevoir et mettre en œuvre des stratégies pour simplifier les procédures à l'exportation, mettre en place une stratégie pour augmenter la visibilité et établir l'image de marque des produits fabriqués au Burundi. Le Burundi devra aussi établir des relations commerciales avec les acheteurs spécifiques au niveau régional et international. Il faudra également inciter les entreprises à être

sur les marchés porteurs en améliorant l'accessibilité aux salons internationaux. La mise en place des plateformes TIC pourra soutenir les transactions financières, diffuser les informations sur les marchés et appuyer la modernisation des chaînes de valeur.

6.2.3. Professionnaliser les producteurs et développer les initiatives privées

Cet objectif prévu dans la SAN et le PNIA vise le renforcement des capacités des producteurs, en vue de participer activement dans les grandes décisions du secteur agricole. Il vise également à amener le secteur privé à s'impliquer dans le développement et la modernisation du secteur agricole. Il vise aussi le développement de l'innovation à travers la recherche-développement, ainsi la facilitation de l'accès au financement.

6.2.3.1. Organiser, structurer et professionnaliser les producteurs

Ce programme permettra aux producteurs de créer des organisations faitières au niveau national et à être plus actif dans le développement du secteur agricole. Les actions à mettre en œuvre comprennent : (i) appui aux structures faitières ; (ii) structuration des producteurs à travers les différentes filières ; (iii) renforcement des capacités des organisations des producteurs ; et (iv) dynamisation du partenariat public privé.

6.2.3.2. Promouvoir les flux de financement ciblant l'agriculture

La Stratégie pour la transformation de l'agriculture en Afrique pour la période 2016-2025 considère le financement du secteur agricole comme un catalyseur de la transformation de l'agriculture. Elle propose les mesures suivantes : (i) promotion et mobilisation des financements auprès des partenaires, en insistant sur l'atténuation des risques ou la preuve de rendements effectifs ; (ii) création de facilités de réduction des risques et des coûts dans les domaines sous-financés du secteur de l'agro-industrie et promotion de l'inclusion financière ; (iii) institutions de facilités de financement structurées pour attirer des capitaux privés (y compris institutionnels) vers le secteur

de l'agro-industrie en vue de fournir des ressources financières suffisantes pour la mise à l'échelle de l'agro-industrie ; et (iv) promotion du commerce régional, à travers l'élargissement de l'accès au financement du commerce.

6.3. Actions à mettre en place

Pour mieux diversifier les exportations au Burundi, des actions suivantes sont à envisager :

- Redynamiser les niches d'exportation identifiées ;
- Renforcer la diversification de l'économie en développant des produits à forte valeur ajoutée pour pouvoir profiter des opportunités qu'offre la croissance du commerce international. Un accent particulier sera mis sur la transformation des produits agricoles ainsi que les produits pour lesquels le pays dispose d'avantages comparatifs ;
- Encourager la création des organisations des producteurs des produits à exportation non traditionnelle (poisson, fruits et légumes, miel, plantes ornementales, huile de palme etc.);
- Fournir une assistance technique aux producteurs dans les domaines du contrôle de la qualité, de l'accès au crédit, de la commercialisation, etc.;
- Améliorer les routes rurales, les installations d'entreposage, y compris les entrepôts frigorifiques à l'aéroport;
- Vulgariser les normes de qualité des produits;
- Créer des unités de fabrication des emballages appropriés aux produits de l'agro-industrie.

En plus du gouvernement du Burundi, des partenaires bilatéraux ou multilatéraux pourront contribuer au projet de diversification des exportations des produits burundais. Les partenaires potentiels pourraient comprendre les organismes suivants : Union Européenne, USAID, Gouvernement Hollandais, TMEA, FAO, FIDA, IFDC, Banque Mondiale, ONUDI.

6.4. Cadre institutionnel et Institutions Responsables

Concernant le cadre institutionnel pour les échanges commerciaux, le Burundi s'est doté des textes dont les plus importants sont : (i) loi no 1/

01 du 16 janvier 2015 portant code du commerce; (ii) Loi no1/10 du 30 juin 2009 portant application du tarif extérieur commun ; (iii) Loi no 1/02 du 11 janvier 2007 instituant le code des douanes ; (iv) Loi no 1/06 du 25 mars 2010 portant régime juridique de la concurrence ; (v) Loi no 1/06 du 25 mars 2010 en rapport avec le code des marchés publics ; (vi) Loi no 1/01 du 4 février 2008 relative à la propriété industrielle ; (vii) Loi no 1/13 du 28 juillet 2009 portant code des sociétés privées et à participation publique ; (viii) Loi no 1/09 du 30 mai 2011 portant code de l'investissement ; (ix) Loi no 1/14 du 27 avril 2015 portant Régime Général des Contrats de Partenariats Public-Privé.

Le plan National d'Investissement Agricole (PNIA) prévoit dans son programme le développement des filières et de l'agro-industrie, et des filières d'exportation. Il prévoit également de nouvelles filières animales et vivrières. Le Burundi possède également des avantages à travers son intégration à la CAE, au COMESA, à la CEPGL et la ratification des accords de l'OMC. Les institutions responsables sont principalement le Ministère en charge du Commerce et de l'Industrie, le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, le Ministère de

l'environnement, l'Agence de Promotion des Investissements, l'Office Burundais des Recettes (OBR), le secteur privé, les organisations de la société civile, le secteur financier, etc.

6.6. Ressources requises pour la stratégie de diversification des exportations à chaque maillon de la chaîne de valeur

La stratégie pour la diversification des exportations exigent des ressources d'ordre technique, matériel et financier. Des ressources financières et techniques sont nécessaires pour produire et rendre disponible des semences et intrants de qualité et en quantité suffisantes. La disponibilité des produits phytosanitaires et le respect des normes de lutte intégrée s'avère prioritaire. Des moyens doivent être consentis au niveau de la formation des producteurs et la vulgarisation des techniques de conservation et de transformation ainsi que les normes de qualité, l'organisation des producteurs en coopératives structurées. Des investissements doivent être réalisés à travers les différentes étapes de la chaîne de valeur (intrants, production, transformation, logistique commercialisation).

Tableau 7. Stratégie pour la diversification des exportations

| Activité | Indicateur | Acteurs | Ressources (en mille US\$) | Financement | Calendrier indicatif | | | | |
|---|--|---|-------------------------------|---|----------------------|-------|-------|-------|-------|
| | | | | | 2018 | 2019 | 2020 | 2025 | 2030 |
| Objectif 1. Promouvoir les filières et l'agro-business, dans une perspective d'amélioration et du développement des sources de revenus | | | | | | | | | |
| Diversifier les sources de croissance et des produits d'exportation | Taux de couverture des importations par les exportations ²⁹ | Ministère en charge du Commerce et d'industrie, MEM, MINAGRI, MINIFINANCE, secteur privé, organisations des producteurs | | Budget de l'Etat, PPP, Organisations internationales, ONG, | 22% | 24% | 26% | 30% | 50% |
| Promouvoir les filières non traditionnelles d'exportation | Taux de stabilisation des cours de change | Ministère en charge du Commerce et d'industrie, MEM, MINAGRI, secteur privé, organisations des producteurs (OP) | | Budget de l'Etat, Organisations internationales, ONG, autres PTF | | | 26% | | 100% |
| Objectif 2. Renforcer les compétences des chaînes de valeur et les technologies locales | | | | | | | | | |
| Améliorer la capacité de la logistique et de l'infrastructure de stockage | Qualité des infrastructures | Ministère en charge du Commerce et d'industrie, MEM, MINAGRI, secteur privé, OP | | Budget de l'Etat, TMEA, FAO, FIDA, BAD, BM | | | | | |
| Accroître la visibilité des marques auprès des acheteurs et consommateurs étrangers | Nombre foires internationales organisés par an | Ministère en charge du Commerce et d'industrie, Ministère des relations internationales | | Budget de l'Etat, PTF, Coopération bilatérale, | 2 | 2 | 2 | 4 | 4 |
| Objectif 3. Professionnaliser les producteurs et développer les initiatives privées | | | | | | | | | |
| Organiser, structurer et professionnaliser les producteurs | Pourcentage de producteurs réunis dans des OP structurées et opérationnelles ³⁰ | MINAGRI, Développement communal, collectivités territoriales | | Budget de l'Etat, Banques, Institutions de microfinance, FAO, PTF | 25% | | 30% | | 50% |
| Promouvoir les flux de financement ciblant l'agriculture | Taux de crédit alloué à l'agro-industrie ³¹ | Ministère des finances BRB | | Budget de l'Etat, Banques, Institutions de microfinance, FAO, PTF | 2,76% | 3,26% | 3,76% | 6,25% | 8,76% |

Chapitre 7

Stratégie pour la Conformité aux Règles d'origine

7.1. Conformité aux règles d'origines: rôle dans le commerce et l'agro-industrie

Dans tout accord commercial préférentiel, des règles d'origine sont requises pour déterminer si les marchandises bénéficient d'un traitement préférentiel. Ils représentent un cadre juridique dans lequel l'origine des marchandises est déterminée, à la fois le lieu d'expédition et l'endroit où ils sont réputés avoir été produits. Les règles d'origine fournissent un ensemble de critères qui permettent de distinguer les biens produits dans la région de ceux qui sont considérés comme produits en dehors. Les marchandises réputées comme ayant été produites dans la région conformément aux règles établies bénéficient d'un traitement tarifaire préférentiel, alors que celles qui sont considérées comme provenant de l'extérieur de la zone sont soumises aux conditions commerciales non-préférentielles.

Les règles d'origine garantissent que les produits ont été substantiellement transformés ou "suffisamment transformés" dans le pays membre exportateur du bloc commercial bénéficiant d'un traitement favorable. Ils sont considérés comme un instrument de promotion du développement dans la zone préférentielle (Flatters, 2002). Plus les règles d'origine sont strictes, plus les producteurs locaux seront obligés de s'approvisionner dans la région, favorisant ainsi le développement de la capacité industrielle régionale. Les règles joueront donc un rôle protecteur et permettront d'élargir la taille du marché protégé.

Les règles d'origine présentent des effets favorables sur le commerce et l'investissement. En effet, les règles d'origine peuvent³² : (i) encourager l'Investissement Direct Etranger (IDE) si le commerce international est facilité ; (ii) influencer la capacité des entreprises à travers les accords commerciaux régionaux ou préférentiels ; (iii) encourager ou décourager les liens entre les secteurs d'exportation et les industries nationales ; (iv) encourager le commerce à travers les avantages découlant des accords ; (v) encourager le choix des fournisseurs locaux ou régionaux et l'utilisation d'intrants originaires des partenaires préférentiels ; et (vi) favoriser les industries locales et encourager l'émergence de chaînes d'approvisionnement au niveau régional.

Les règles d'origine se répartissent en deux catégories, à savoir l'origine non préférentielle et l'origine préférentielle. L'origine non préférentielle détermine l'origine des produits soumis à diverses mesures de politiques commerciales comme les mesures antidumping, les restrictions quantitatives, l'origine des produits soumis à des contingents tarifaires, l'utilisation à des fins statistiques, dans le cadre de marchés publics ou du marquage d'origine. L'origine préférentielle des produits répond à deux critères qui sont :

- (i) le pays où les produits sont entièrement obtenus : un seul pays est impliqué dans le processus de fabrication ;
- (ii) le pays où les produits ont subi une dernière transformation substantielle, plusieurs pays pouvant être impliqués dans le processus de fabrication.

S'agissant de l'origine préférentielle, certaines marchandises peuvent bénéficier d'un traitement commercial préférentiel dans un pays d'importation tiers, à la suite des accords de libre échange, d'union douanière ou de mécanismes de soutien aux pays en voie de développement.

7.2. Objectifs pour la conformité aux règles d'origine

7.2.1. Renforcement des capacités sur les règles d'origine

En tant que partie intégrante et importante des accords commerciaux, les règles d'origine tentent de saisir toutes les éventualités et configurations de produits. La détermination du pays d'origine et du pays bénéficiaire est au cœur de l'application des règles d'origine. Les règles d'origines étant partie intégrante de tout processus commercial, elles doivent être soutenues par des décisions politiques. Une compréhension claire des fondements des règles d'origine et de leur application constitue un facteur très important dans l'accroissement du commerce régional, continental et international. Le but du renforcement des capacités est de permettre aux utilisateurs de comprendre les règles d'origine pour une application pratique, d'expliquer les critères d'origine de base du régime commercial préférentiel, de fournir des conseils sur les procédures d'approbation et d'enregistrement des exportateurs, sur la délivrance des certificats d'origine, la vérification de l'origine, sur les procédures de règlement des différends dans le cadre du régime commercial et sur les exigences organisationnelles pour la mise en œuvre efficace des règles d'origine. Les objectifs spécifiques sont:

7.2.1.1. Renforcer les capacités des agents et cadres des douanes sur les règles d'origine

L'imposition des droits de douane suit des règles établissant les pays d'origine des marchandises en cas d'existence d'accords préférentiels. Afin d'éviter les risques de fraude en matière d'origine et de classification tarifaire, un renforcement des capacités devrait être effectué à l'endroit des cadres et agents de l'administration douanière. Cette dernière doit faire face aux défis résultant

du commerce préférentiel à travers des outils et techniques modernes pour une bonne compréhension des règles d'origine et leur mise en œuvre.

7.2.1.2. Communiquer et diffuser des informations sur les règles d'origine

Le but du renforcement de capacités serait de permettre au monde des affaires et aux fonctionnaires des administrations fiscales et d'autres organismes gouvernementaux et organisations de soutien au commerce d'améliorer leurs compétences et connaissances sur les règles d'origine, en vue d'améliorer leur performance opérationnelle et de soutenir l'application uniforme de ces règles. Les autorités douanières devraient aussi savoir communiquer avec les opérateurs locaux et étrangers.

7.2.2. Plaidoyer et sensibilisation sur les règles d'origine

Il y a une nécessité de constituer un groupe régional d'experts provenant du secteur public et privé qui puisse conduire des pourparlers réguliers sur les règles d'origine. Ils pourraient organiser des campagnes de sensibilisation et de formation, dans l'optique de conscientiser et renforcer les capacités des parties prenantes au commerce international et à l'industrie, afin d'exploiter les opportunités offertes par les règles d'origine dans les régimes commerciaux préférentiels au sein de la CAE, de la tripartite CAE-COMESA-SADC et d'autres blocs commerciaux.

7.2.2.1. Sensibiliser les industriels et les opérateurs commerciaux sur les règles d'origine

Les industriels et les autres opérateurs commerciaux doivent être sensibilisés sur les règles d'origine. Il doit ainsi être créé un espace de formation et de partage sur les aspects techniques, les enjeux économiques et commerciaux et les défis des règles d'origine des différents blocs commerciaux. Ces acteurs doivent être également sensibilisés sur le suivi effectif et la mutualisation des compétences au niveau national et régional sur les règles d'origine.

7.2.2.2. *Sensibiliser les commerçants transfrontaliers sur les règles d'origine*

Les commerçants transfrontaliers jouent un grand rôle dans la fourniture de matières premières ou de pièces de rechange à des unités de transformation agro-industrielle en démarrage. Les États partenaires ont dressé une liste des produits originaires commercialisés couramment par les petits commerçants frontaliers au sein de la CAE et du COMESA. Cette liste commune des produits devrait être communiquée à toutes les autorités douanières des États partenaires concernés, afin d'authentifier le certificat d'origine simplifié. Cette liste devrait aussi être communiquée aux commerçants transfrontaliers afin de ne pas subir des surtaxes liées à la méconnaissance des règles d'origine.

7.3. Étapes et indicateurs pour la conformité aux règles d'origine

En tant que partie intégrante et importante des accords commerciaux, les règles d'origine tentent de saisir toutes les éventualités et configurations de produits. Cela implique également que les règles deviennent plus complexes et techniques. Les règles d'origine déterminent si les marchandises ont été soit produites entièrement dans ce pays, soit suffisamment transformées sur place.

Les produits entièrement fabriqués sont ceux qui sont produits ou fabriqués en intégralité dans un pays bénéficiaire particulier sans aucune autre contribution d'un autre pays. Le statut «entièrement produit» est également applicable aux produits fabriqués entièrement à partir d'intrants d'origine locale. Les produits pouvant être considérés comme entièrement produits dans un pays bénéficiaire peuvent inclure les minéraux extraits du sol ou des fonds marins, les produits végétaux récoltés dans le pays bénéficiaire, les animaux vivants nés et élevés dans le pays, les produits obtenus par la chasse ou la pêche, et les marchandises produites exclusivement à partir des produits mentionnés ci-dessus.

Les produits qui ne sont pas “entièrement produits” peuvent obtenir le “caractère originaire” à condition que les matières importées utilisées dans leur fabrication soient “suffisamment ouvrées ou transformées” et puissent donc bénéficier d'un traitement préférentiel. Il n'y a pas de règle universelle déterminant ce qui constitue le «suffisamment travaillé». En principe, les marchandises sont considérées comme «suffisamment travaillées» si elles répondent à l'un des trois critères suivants: (i) la règle de la valeur ajoutée minimale (VA) : une valeur minimale prescrite a été ajoutée localement ; (ii) la règle du changement de position tarifaire (CPT): les marchandises ont été transformées de façon substantielle pour justifier une position tarifaire différente de celle des intrants importés utilisés; (iii) la règle du processus spécifique (PS): si des procédures prescrites ont été suivies pour la production des marchandises dans le pays qui demande un traitement préférentiel.

Dans certains cas, la règle “suffisamment travaillé” n'est pas suffisante pour déterminer positivement le statut d'origine du produit. C'est à cette fin qu'une liste de “travail ou traitement insuffisant” a été compilée. Ceci est également appelé “liste négative” car elle indique ce qui ne confère pas l'origine plutôt que l'inverse. Les opérations figurant sur cette liste seules ou en combinaison avec d'autres ne sont pas considérées comme suffisantes pour conférer le caractère originaire à un produit. Ceux-ci incluent, sans être exhaustif, ce qui suit : les opérations pour assurer la préservation du produit en bon état; les changements dans l'emballage, ou simplement placer les marchandises dans des bouteilles ou autres emballages ; l'apposition de marques, d'étiquettes ou d'autres signes distinctifs; l'assemblage simple de pièces pour constituer des produits finis; la simple dilution, mélange et autres types de mélange; l'abattage d'animaux; et autres opérations mineures.

Le cumul est un instrument qui permet aux producteurs d'importer des matières provenant d'un pays ou d'une région spécifique sans porter atteinte à l'origine du produit. Le cumul est un concept important dans les règles d'origine et détermine les niveaux auxquels les pays peuvent utiliser les préférences commerciales disponibles au sein du groupement régional. En effet, il s'agit d'une dérogation à l'une des notions d'origine - les produits doivent être "entièrement produits" dans le pays exportateur. Le cumul peut potentiellement être un moteur important de l'intégration régionale grâce à des flux commerciaux plus importants et à des avantages partagés.

La forme la plus fondamentale est le cumul bilatéral. Dans ce cas, les intrants originaires importés d'un partenaire sont qualifiés de contenu national lorsqu'ils sont utilisés dans les exportations du pays vers le partenaire. Un deuxième type de cumul est le cumul diagonal. Cela permet d'estimer que l'utilisation de matériaux originaires d'un ou de plusieurs pays du même groupement régional (reconnu) est originaire du pays bénéficiaire. Le cumul diagonal, bien sûr, est soumis à certaines conditions.

Enfin, il peut y avoir un cumul total. Dans ce cas, toute activité de traitement effectuée dans un pays participant à un groupe régional peut être considérée comme qualifiée. C'est indépendamment du fait que le traitement est ou non suffisant pour conférer le statut d'origine aux matériaux eux-mêmes. Le cumul complet permet une intégration plus profonde en permettant une plus grande fragmentation des processus de production entre les membres du groupe régional.

7.4. Cadre institutionnel et institutions responsables

Le Burundi a ratifié sur les protocoles portant Union Douanière et Marché Commun de la CAE. Il est également membre du Marché

Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA). Ces deux institutions utilisent le même test pour la transformation substantielle, quoi qu'elles utilisent la disposition «produit économiquement important» avec le plafond le plus bas de valeur ajoutée (25%).

Pour qu'un produit des deux communautés réponde à la règle de la valeur ajoutée, les matériaux importés ne doivent pas dépasser 60% des coûts départ usine ou les matériaux locaux doivent dépasser 35%. En ce qui concerne l'application de changement de position tarifaire (CPT), les règles d'origine de la CAE contiennent une liste séparée qui identifie à quel produit et chapitre le critère de CPT s'applique.

Les règles d'origine de la SADC comprennent à la fois des conditions générales et des règles spécifiques pour tous les chapitres de la classification du système harmonisé (SH). Ils varient donc considérablement selon les chapitres de produits, les rubriques et les sous-rubriques. En général, ils sont modélisés de la même manière que les règles de l'Union européenne et celles de l'Accord sur le commerce, le développement et la coopération (ACDC). Les règles d'origine de la SADC consistent en un mélange de critères CTH, VA et SP. Afin de trouver l'exigence exacte d'être conforme aux règles sur des marchandises particulières, il faudrait vérifier la liste des conditions requises dans l'Appendice I de l'Annexe I du Protocole commercial de la SADC.

Étant membre du COMESA et de la CAE, le Burundi adhère automatiquement au système préférentiel des trois communautés économiques (EAC, COMESA, SADC). Les questions les plus susceptibles qui préoccupent les décideurs dans les trois groupes régionaux sont celles où des différences existent actuellement entre les États membres. Jusqu'à présent, il semblerait que le COMESA et l'EAC seront d'un côté et la SADC d'un autre côté, étant donné qu'il y a plus de similitudes entre les deux premiers blocs.

Tableau 8. Stratégie pour la conformité aux règles d'origine

| Activité | Indicateur | Acteurs | Ressources (en mille US\$) | Financement | Calendrier indicatif | | | | |
|---|---|---|-------------------------------|---|----------------------|------|------|------|------|
| | | | | | 2018 | 2019 | 2020 | 2025 | 2030 |
| Objectif 1. Renforcer les capacités en matière de règles d'origine | | | | | | | | | |
| Renforcer les capacités des agents et cadres des douanes sur les règles d'origine | Taux de diminution de fraude | Gouvernements des pays membres, Administrations douanières | | Gouvernements des pays membres, Communautés économiques régionales, Organisation Mondiale des Douanes | | | 50% | 75% | 100% |
| Communiquer et diffuser des informations sur les règles d'origine | Taux d'application des règles d'origine simplifiées | Gouvernements des pays membres, Secteur privé, Société civile | | Gouvernements des pays membres, Organisation Mondiale des Douanes | | | 50% | 100% | |
| Objectif 2. Plaidoyer et sensibilisation sur les règles d'origine | | | | | | | | | |
| Sensibiliser les industriels et les opérateurs commerciaux sur les règles d'origine | Nombre de séminaires et conférences organisés annuellement | Gouvernements des pays membres, Secteur privé, Société civile | | Gouvernements des pays membres, Organisation Mondiale des Douanes | 2 | 5 | 5 | 5 | 5 |
| Sensibiliser les commerçants transfrontaliers sur les règles d'origine | Nombre de séminaires et conférences organisées annuellement | Gouvernements des pays membres, Secteur privé, Société civile | | Gouvernements des pays membres, Organisation Mondiale des Douanes | 2 | 5 | 5 | 5 | 5 |

Chapitre 8

Conclusion et Recommandations

8.1. Conclusion

L'agro-industrie englobe les activités après récolte et qui interviennent dans la transformation, la conservation et la préparation des produits tirés de l'agriculture, des forêts et de la pêche en vue d'une consommation intermédiaire et finale. Elle met un accent sur la production et la transformation des aliments, et occupe une place importante dans les politiques de développement. C'est le cas de l'agenda 2063 de l'Union Africaine et de la Politique d'industrialisation de la CAE pour la période 2012-2032. Le Burundi, à travers sa vision 2025, a ciblé le secteur de l'agro-alimentaire comme moteur de croissance et de transformation structurelle de l'économie, en plus du secteur minier et celui des infrastructures d'appui à la production.

Cependant, le Burundi ne dispose pas encore d'une politique nationale d'industrialisation. L'élaboration de cette dernière devrait considérer l'agro-industrie comme partie intégrante, étant donné ses effets d'entraînement à travers la production simultanée d'emplois dignes, de profits et de produits alimentaires à haute valeur ajoutée, ainsi que la création de nouveaux débouchés pour les matières premières provenant essentiellement des zones rurales où vit la majorité de la population pauvre.

Cette étude avait pour objectif de proposer les éléments à inclure dans une stratégie de mise en œuvre pour une agro-industrie, qui s'adapte aux changements climatiques, qui bénéficie du commerce, et qui assure la sécurité alimentaire. Elle a rappelé les principales étapes et composantes d'une stratégie de mise en œuvre

de l'agro-industrie, identifié les priorités attendues par la stratégie de l'agro-industrie et proposé des stratégies de mise en œuvre pour chaque priorité.

L'élaboration d'une stratégie de mise en œuvre de l'agro-industrie est un processus en plusieurs étapes. Elle implique une collaboration avec les bailleurs de fonds afin d'évaluer et de garantir une assistance technique et financière. Elle implique également la participation et la consultation des parties prenantes. La stratégie de mise en œuvre de l'agro-industrie doit s'aligner normalement aux objectifs de développement du pays et aux grandes politiques existantes. Dans le cas du Burundi, il s'agit notamment du Plan National de Développement en cours d'élaboration, de la Stratégie Agricole Nationale, du Plan Nationale d'Investissement Agricole (PNIA), du Plan National de Sécurité Alimentaire (PNSA), du Plan d'Action Nationale d'Adaptation aux changements climatiques (PANA), et des Objectifs de Développement Durable. À travers ces politiques et stratégies, un état des lieux est dégagé. Celui-ci inclut les performances de l'agro-industrie, identifie les institutions impliqués, les interventions prioritaires, ainsi que l'environnement interne et externe qui aboutit à la formulation des objectifs stratégiques.

Dans le cadre de cette étude, cinq axes ont été identifiés comme devant faire partie de la stratégie de mise en œuvre de l'agro-industrie, afin que celle-ci soit consciente du climat, bénéficie du commerce, et contribue à la sécurité alimentaire. Il s'agit de : (i) la gestion durable des ressources en eau et des sols; (ii) l'adaptation

climatique dans l'agro-industrie et les infrastructures; (iii) le respect des normes techniques pour les produits agro-industriels; (iv) la diversification des exportations; et (v) la conformité aux règles d'origine.

Le développement de l'agro-industrie passe d'abord par la sécurisation de la matière première. Cela est intimement lié à la gestion durable des ressources en eau et des sols. S'appuyant sur la Stratégie Agricole Nationale, le Plan National d'Investissement Agricole, la stratégie de mise en œuvre de la gestion durable des ressources en eau et des sols devrait aboutir à l'accroissement durable de la productivité, de la production agricole et de la sécurité alimentaire, à travers la gestion intégrée des ressources en eau, la protection du capital productif et l'intensification de la production agricole. Elle devrait également promouvoir des systèmes de production durable et valoriser les potentialités existantes, à travers la régionalisation des cultures et de l'élevage, le réaménagement du territoire, l'urbanisation et la villagisation.

L'agro-industrie ne peut se dissocier des infrastructures de base, notamment liées aux transports et à l'énergie. C'est ainsi que des infrastructures d'appui à la production devraient être développées et réhabilitées. En ce qui concerne les infrastructures d'énergie, il faudrait augmenter les capacités de production nationale d'électricité, améliorer la filière bois pour préserver l'environnement et promouvoir les énergies renouvelables. Les infrastructures routières devraient être entretenues, réhabilitées et modernisées, et les infrastructures aéroportuaires devraient être équipées d'installations frigorifiques. Des infrastructures de stockages, de transformation, de conservation et de commercialisation devraient être renforcées à l'échelle communautaire, en vue d'accroître la valeur ajoutée à toute la chaîne de valeur de l'agro-industrie.

Le développement de l'agro-industrie s'accompagne également du respect des normes techniques, à travers l'approche globale « de l'étable à la table » en garantissant la sécurité et

la qualité des produits. Le respect des normes techniques vise la protection de l'environnement et de la santé des consommateurs et la compétitivité des produits transformés.

Le développement de l'agro-industrie au Burundi permettra également une diversification des exportations. Longtemps basées sur les cultures de rente, les exportations devraient être basées sur de nouvelles filières comme le café et le thé de spécialité, les huiles essentielles, le poisson, les fruits tropicaux et l'huiles de palme. C'est ainsi qu'un renforcement des compétences devrait cibler la capacité de la logistique et de l'infrastructure de stockage et la visibilité des marques. La diversification des exportations devrait aussi passer par la professionnalisation des producteurs et le développement des initiatives privées. C'est ainsi que des flux de financement devraient cibler le secteur privé.

Enfin, pour profiter du marché international et des accords de libre échange, le développement de l'agro-industrie nécessite une capacité accrue à tirer partie des règles d'origine, qu'elles soient non préférentielles ou préférentielles. C'est ainsi qu'un renforcement des capacités en matière de règles d'origine devrait être effectué à l'endroit des responsables des douanes. Une campagne de plaidoyer et de sensibilisation sur les règles d'origine devrait être menée à l'intention des industriels et des opérateurs commerciaux, ainsi qu'aux commerçants transfrontaliers.

8.2. Recommandations

Le Burundi est entrain d'élaborer un Plan National de Développement qui, une fois adopté, sera suivi par des politiques sectorielles telles que la Politique Nationale d'Industrialisation (PNI). Celle-ci devrait inclure, parmi les objectifs prioritaires, le développement de l'agro-industrie consciente des changements climatiques, du commerce et de la sécurité alimentaire. Le projet de Politique Nationale d'Industrialisation qui était à son stade d'adoption a été freiné par l'élaboration et l'adoption du Plan National de Développement. Après l'adoption de ces deux documents, les mesures suivantes devraient être prises :

- (i) Lancer un processus d'adoption d'une stratégie de mise en œuvre de l'agro-industrie;
- (ii) Utiliser la présente étude comme base pour cette stratégie afin qu'elle promeuve une agro-industrie consciente du climat, bénéficiant du commerce et assurant la sécurité alimentaire ;
- (iii) Considérer tous les objectifs, interventions et indicateurs proposés dans cette étude ;
- (iv) Garder à l'esprit que d'autres objectifs stratégiques peuvent s'ajouter à ceux considérés dans cette étude;
- (v) Impliquer les parties prenantes et institutions pertinentes dans son développement, étant donné que nombre d'interventions proposées ici s'appuient sur des programmes existants.

Références bibliographiques

1. AFDB, OECD, UNDP, 2016: African Economic Outlook 2016.
2. Bale, M.D. and Lutz, E., 1979: The effect of trade intervention on international price instability. *American Journal of Agriculture and Rural Development* (2005), Impact des normes de sécurité sanitaire des produits alimentaires et agricoles sur les exportations des pays en développement, Rapport no 31302, http://hubrural.org/IMG/pdf/report31302_fr.pdf.
2. Banque Africaine de Développement (2009), Plan d'action pour les infrastructures au Burundi, accélérer l'intégration régionale. <https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/Un%20plan%20d%27action%20pour%20les%20infrastructures%20au%20Burundi%20-%20Rapport%20complet%20v1.2.pdf>
3. Banque Africaine de Développement (2013), Développement et financement de chaînes de valeur agricole (FCVA) pour l'amélioration de la compétitivité des exportations, https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/D%C3%A9veloppement_et_financement_des_ch%C3%A2enes_de_valeur_agricoles_pour_l'am%C3%A9lioration_de_la_comp%C3%A9titivit%C3%A9_des_exportations.pdf.
4. Banque africaine de développement. (2016). Nourrir l'Afrique. Stratégie pour la transformation de l'agriculture en Afrique pour la période 2016-2025. Banque africaine de développement, Abidjan. https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Policy-Documents/Feed_Africa_-_Strategie-Fr.pdf
5. Banque Mondiale (2014), Cadre environnemental et social : Établissement de normes pour un développement durable. https://consultations.worldbank.org/Data/hub/files/consultation-template/review-and-update-world-bank-safeguard-policies/fr/phases/french_proposed_es_framework_first_draft_for_consultation_final_july_30.pdf
6. Beko A.S et Belghith N.B.H. (2015), Burundi - vulnerability assessment : Evaluation de la vulnérabilité au Burundi (french), Washington.D.C.: World Bank Group, <http://documents.worldbank.org/curated/en/528171468014350902/Evaluation-de-la-vulnerabilite-au-Burundi>
7. Bonny S. (2005), Les systèmes de production agricole dans la chaîne agro-alimentaire : position et évolution. *Economie rurale : Agriculture, Alimentations, territoires*, 288.
8. CNUCED (2015), L'entrepreneuriat au service du renforcement des capacités productives. Genève, http://unctad.org/meetings/fr/SessionalDocuments/ciimem4d8_fr.pdf.
9. CNUCED (2017), Rapport sur l'investissement dans le monde 2017. L'investissement et l'économie numérique, Repères et vue d'ensemble, Nations Unies, New York et Genève, http://unctad.org/fr/PublicationsLibrary/wir2017_overview_fr.pdf.
10. CNUCED et ONUDI (2011), Le développement économique en Afrique - Rapport 2011 : Promouvoir le développement industriel de l'Afrique dans le nouvel environnement mondial, Nations Unies, New York et Genève. http://unctad.org/fr/Docs/aldcafrica2011_fr.pdf.
11. COMESA (2014), Règlementation du COMESA relative à l'harmonisation du commerce des semences, 2014.
12. Di Biase et Ellis T. (2012), Guide pour la mobilisation des ressources, promouvoir le partenariat avec la FAO, <http://www.fao.org/3/a-i2699f.pdf>.
13. ECOSOC (2017), Innovations pour le développement des infrastructures et la promotion d'une industrialisation durable. Réunion mondiale d'experts sur l'agriculture et le développement des agro-industries pour des systèmes alimentaires durables et résilients.
14. Flatters F. (2002), SADC rules of origin: undermining regional free trade, Paper presented at "the Trade and Industrial Policy Secretariat Forum", Johannesburg.

15. Groupe de la Banque Africaine de Développement (2012), Environnement de l'investissement privé au Burundi, <https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/Burundi%20-%20Environnement%20de%20l'E2%80%99investissement%20priv%C3%A9.pdf>.
16. Kalaba M. (2009), Exploring the COMESA-EAC-SADC Trilateral Free Trade Area: An approach to Rules of Origin. *Trade and Industrial Policy Strategy*, Sixth Southern African Forum on Trade, Working Paper Series 2009-05.
17. Kouakou J., Planification Stratégique, <http://docplayer.fr/25369263-Planification-strategique-madame-kouakou-josther-departement-etudes-economiques-et-financieres-bnetd.html>.
18. Levard L. et Bankahl A. (2013), Comment promouvoir le commerce agricole intra-africain ? Analyse des pistes et des freins pour le développement de ce commerce. Les éditions du Gret. http://www.gret.org/wp-content/uploads/ETli37_integral.pdf.
19. Liniger H.P., Mekdaschi Studer R., Hauert C. et Gurtner M. (2011), La pratique de la gestion durable des terres. Directives et bonnes pratiques en Afrique Subsaharienne. TerrAfrica, Panorama mondial des approches et technologies de conservation (WOCAT) et Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'Agriculture (FAO), <http://www.fao.org/docrep/014/i1861f/i1861f.pdf>.
20. MEEATU et MEM (2013), Note conceptuelle sur l'environnement et la gestion des ressources naturelles. <http://bi.chm-cbd.net/biodiversity/presentation-du-burundi/politiques-de-developpement/note-conceptuelle-pour-l-environnement.pdf/download/en/1/Note%20conceptuelle%20pour%20l%27environnement.pdf>.
21. MINAGRI (2014), Etats généraux de l'Agriculture et de l'Elevage (EGAE), édition 2014, Rapport Général. https://maps.prodafrika.com/wp-content/uploads/2017/11/5261_geodir_Document_Rapport-etats-generaux-2014.pdf.
22. MINAGRIE (2011), Plan D'Investissement Agricole (PNIA 2012-2017), Bujumbura Burundi. <http://www.fao.org/3/a-az475f.pdf>.
23. Moens M. et FAO (2012), République du Burundi : Stratégie Agricole Nationale, Document d'Orientation Stratégique pour le secteur de l'élevage (DOS), Vol 1. <http://bi.chm-cbd.net/chm-burundais/pinstitut/elevage/projets-et-realizations/documents-de-politiques-et-de-strategies/dos-elevage>.
24. Ngiye E. (2017), La filière palmier à huile au Burundi : acteurs et territoires. Géographie, Université de Toulouse le Mirail-Toulouse II.
25. Nkama A.H.G, Nsabimana R. et Ndayishimiye L. (2017). Evaluation de l'Intégration du Burundi dans la Communauté de l'Afrique de l'Est à travers le Développement des Infrastructures, Institut de Développement Economique du Burundi.
26. Okon Nyong A. (2008), Climate Change, Agriculture and Trade: Implication for Sustainable Development. *The future of agriculture: A Global Dialogue amongst Stakeholders, Barcelona*, http://www.agritrade.org/events/documents/paper_anthony_nyong_barcelona08.pdf
27. ONUDI (2014), La contribution de l'agri business à la sécurité alimentaire. Document de référence préparé par l'Unité de système alimentaire
28. Organisation Mondiale de la Santé, Bureau Régionale pour l'Afrique (2012), Guide pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique et d'un plan stratégique nationaux en matière de sécurité sanitaire des aliments, Brazzaville, <http://www.afro.who.int/sites/default/files/2017-06/guide-d%27elaboration.pdf>.
29. Paris 21 (2004), Guide pour l'élaboration d'une Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS), <https://www.paris21.org/sites/default/files/1399.pdf>.
30. Rapport d'étape, 2016 : Etude de l'analyse de l'état des lieux des micros, petites et moyennes entreprises Burundaises des secteurs de l'agrobusiness et de la construction.
31. République du Burundi (2008), Stratégie Agricole Nationale 2009-2015, Bujumbura.
32. SINDAYIKENGERA S. (2017), Développer l'agro-industrie : aspects climatiques et commerciaux vers la sécurité alimentaire-Burundi, Genève, CUTS International.
33. van der Vorst A.J.G.J., da Silva C.A. et Trienekens J.H. (2011), Gestion de la chaîne d'approvisionnement agro-industrielle : concepts et applications. FAO, Rome. <http://www.fao.org/3/a-a1369f.pdf>.
34. Wilkinson J. et Rocha R. (2009). Agro-industry Trends, Patterns and Development Impacts. in Silva C.A, Baker D, Shepherd A., Jenane C. et Miranda da Cruz S. "Agro-Industry for Development", FAO.

Annexe 1

Proposition de Strategie de Mise en Œuvre de L'agro-industrie

| Intervention | Indicateur | Acteurs | Ressources (en mille US\$) | Financement | Calendrier indicatif | | | | |
|--|---|---|-------------------------------|--|----------------------|------|------|------|------|
| | | | | | 2018 | 2019 | 2020 | 2025 | 2030 |
| A. Gestion Durable des Ressources en eau et des Sols | | | | | | | | | |
| Objectif 1. Gestion intégrée des ressources en eau mise en œuvre | | | | | | | | | |
| Poursuivre la gestion intégrée des ressources en eau | Taux de couverture en eau potable | Ministère en charge de l'eau et de l'assainissement, MEM, MINAGRI, Ministère de la Santé Publique, REGIDESO, | | Fonds National pour l'eau, Taxes et redevances en rapport avec l'utilisation de l'eau, Partenaires Techniques et Financiers (BAD, UE, UNICEF, FAO, CICR, etc.), ONG, Usagers | 60% | 65% | 79% | 90% | 100% |
| Protéger le capital productif | Pourcentage de bassins versants aménagés et reboisés, | MINAGRI, Collectivités locales, Usagers, secteur privé, | | Budget de l'Etat, PNUD, FIDA, BAD, SIDA, Autres Bailleurs de fonds | 40% | 50% | 55% | 65% | 90% |
| Intensifier les productions agricoles et animales | Taux de rendements agricoles et animaux | MINAGRI, Ministère en charge des travaux publics ; aménagement du territoire | | Budget de l'Etat, Bailleurs de Fonds, ONG, Secteur privé, établissement de crédit et de microfinance | 10% | 10% | 10% | 20% | 20% |
| Objectif 2. Promouvoir les systèmes de production durable et de valorisation des potentialités existantes | | | | | | | | | |
| Analyser les possibilités de régionalisation des cultures et de l'élevage selon les avantages comparatifs des zones et des provinces d'introduction. | Taux d'exécution de la politique d'aménagement du territoire | MINAGRI, MININTER, MEM, Développement Communal, Collectivités Locales, Aménagement du territoire, Environnement | | Budget de l'Etat, ONG, bailleurs de fonds | 70% | 75% | 75% | 80% | 100% |
| Restructurer et réaménager positivement le territoire du point de vue économique, social et environnemental. | Nombre de schémas provinciaux d'aménagement du territoire réalisés et validés | Min inter, MINAGRI, Communes, communautés de base, secteur privé, société civile | | Budget Etat, Partenaires techniques et financiers, secteur privé, | | 50% | 75% | 85% | 100% |

| Intervention | Indicateur | Acteurs | Ressources (en mille US\$) | Financement | Calendrier indicatif | | | | |
|--|-----------------------|--|-------------------------------|--|----------------------|------|------|------|------|
| | | | | | 2018 | 2019 | 2020 | 2025 | 2030 |
| Développer l'urbanisation et l'habitat | Taux d'urbanisation | Aménagement du territoire et Urbanisme, communes, secteur privé, secteur financier | | Budget de l'Etat, Partenariat Public Privé, diaspora, établissements de crédit | 11% | 12% | 25% | 40% | 50% |
| Promouvoir la villagisation | Taux de villagisation | | | Budget de l'Etat ; Secteur privé ; Bailleurs de fonds | 11% | 12% | 25% | 40% | 50% |

B. Adaptation Climatique et L'agro-industrie et les Infrastructures

Objectif 1: Développer et réhabiliter les infrastructures d'appui à la production

| | | | | | | | | | |
|--|---|---|--|--|-------|-------|-------|-------|-------|
| Accroître l'accès à l'énergie électrique | Offre d'électricité (en MW) | REGIDESO, DGHHER, secteur privé, sous-région | | Bailleurs de fonds, PPP | 452,9 | 467,9 | 467,9 | 474,9 | 474,9 |
| Améliorer et développer les infrastructures routières | Km de routes | Ministère des Transports, Ministère des finances, Min inter, Ministère en charge de l'environnement et de l'aménagement du territoire | | Gouvernement du Burundi; BAD, autres PTF | | | 2957 | 3237 | 3593 |
| Développer les infrastructures aéroportuaires de Bujumbura | Taux d'installations frigorifique à l'Aéroport International de Bujumbura | Ministère du commerce et de l'industrie, Ministère des transports, MEM, secteur privé | | Budget de l'Etat, Bailleurs de fonds, autres PTF | 20% | 50% | 100% | | |

Objectif 2. Accroître la valeur ajoutée à toute la chaîne de valeur de l'agro-industrie

| | | | | | | | | | |
|--|---|--|--|--|--|--|-------|-------|-------|
| Réhabilitation et renforcement des infrastructures communautaires de stockage et de commercialisation des produits agricoles | Taux d'accroissement des revenus agricoles | MINAGRI, Ministère du Commerce et de l'Industrie, MEM, secteur privé, Organisation de producteurs | | Budget de l'Etat, PPP, FIDA, ONG, Autres PTF | | | 30% | 45% | 100% |
| Réhabiliter et créer les infrastructures de conservation-transformation des produits végétaux et animaux | Taux d'accroissement de la valeur ajoutée agricole | MINAGRI, Ministère du Commerce et de l'Industrie, MEM, secteur privé, Organisation de producteurs (OP) | | Budget de l'Etat, secteur privé, ONG, | | | 20% | | |
| Accroître le financement du monde rural | % de la population adulte ayant au moins un crédit dans une Institution financière agréée | BRB, Institutions de microfinance, OP, Collectivités locales | | PTF, ONG, BRB, IMF, BNDE, Banques commerciales, MINAGRI, Mini Commerce et Industrie, | | | 11,9% | 17,9% | 23,9% |

| Intervention | Indicateur | Acteurs | Ressources (en mille US\$) | Financement | Calendrier indicatif | | | | |
|--------------|------------|---------|-------------------------------|-------------|----------------------|------|------|------|------|
| | | | | | 2018 | 2019 | 2020 | 2025 | 2030 |

C. Normes Techniques

Objectif 1. Protéger l'environnement et la santé des consommateurs

| | | | | | | | | | |
|--|---|--|--|--|-----|-----|------|-----|------|
| Renforcer les capacités humaines et techniques de l'institution en charge de la normalisation et contrôle de qualité | Proportion de membres du personnel formé et actif | Ministère en charge du Commerce et d'industrie, MEM, Ministère des Travaux Publics | | Budget de l'Etat, Ressources générées, PTF | 50% | 75% | 100% | | |
| Promouvoir les normes de qualité à tous les maillons de la chaîne de valeur de l'agro-industrie | Niveau d'application des normes de qualité | Ministère en charge du Commerce et d'industrie, MEM, Ministère des Travaux Publics | | Budget de l'Etat, secteur privé, PTF | 20% | 30% | 40% | 60% | 100% |

Objectif 2. Plaidoyer et sensibilisation sur les règles d'origine

| | | | | | | | | | |
|--|---|---|--|--|--|--|-----|-----|------|
| Mettre en application les normes de production d'emballage et d'étiquetage | Niveau d'application des normes de production d'emballage | Ministère du Commerce, OBR, ISTEEBU | | PPP, secteur privé, banques et institutions de microfinance, ONG | | | 20% | 50% | 100% |
| Certifier les produits transformés | Taux d'accroissement des prix à l'exportation | Ministère en charge de l'industrie, secteur privé, producteurs, OBR | | Budget de l'Etat, PTF, PPP, secteur privé | | | 20% | 50% | 100% |

D. Diversification des Exportations

Objectif 1. Promouvoir les filières et l'agro-business, dans une perspective d'amélioration et du développement des sources de revenus

| | | | | | | | | | |
|---|--|---|--|--|-----|-----|-----|-----|------|
| Diversifier les sources de croissance et des produits d'exportation | Taux de couverture des importations par les exportations | Ministère en charge du Commerce et d'industrie, MEM, MINAGRI, MINIFINANCE, secteur privé, organisations des producteurs | | Budget de l'Etat, PPP, Organisations internationales, ONG, | 22% | 24% | 26% | 30% | 50% |
| Promouvoir les filières non traditionnelles d'exportation | Taux de stabilisation des cours de change | Ministère en charge du Commerce et d'industrie, MEM, MINAGRI, secteur privé, organisations des producteurs | | Budget de l'Etat, Organisations internationales, ONG, autres PTF | | | 26% | | 100% |

Objectif 2. Renforcer les compétences des chaînes de valeur et les technologies locales

| | | | | | | | | | |
|---|-----------------------------|--|--|--|--|--|--|--|--|
| Améliorer la capacité de la logistique et de l'infrastructure de stockage | Qualité des infrastructures | Ministère en charge du Commerce et d'industrie, MEM, MINAGRI, secteur privé, organisations des producteurs | | Budget de l'Etat, TMEA, FAO, FIDA, BAD, BM | | | | | |
|---|-----------------------------|--|--|--|--|--|--|--|--|

| Intervention | Indicateur | Acteurs | Ressources (en mille US\$) | Financement | Calendrier indicatif | | | | |
|---|---|---|-------------------------------|--|----------------------|------|------|------|------|
| | | | | | 2018 | 2019 | 2020 | 2025 | 2030 |
| Accroître la visibilité des marques auprès des acheteurs et consommateurs étrangers | Nombre foires internationales organisées par an | Ministère en charge du Commerce et d'industrie, Ministère des relations internationales | | Budget de l'Etat, PTF, Coopération bilatérale, | 2 | 2 | 2 | 4 | 4 |

Objectif 3. Professionnaliser les producteurs et développer les initiatives privées

| | | | | | | | | | |
|--|--|--|--|---|-------|-------|-------|-------|-------|
| Organiser, structurer et professionnaliser les producteurs | Pourcentage de producteurs réunis dans des OP structurées et opérationnelles | MINAGRI, Développement communal, collectivités territoriales | | Budget de l'Etat, Banques, Institutions de microfinance, FAO, PTF | 25% | | 30% | | 50% |
| Promouvoir les flux de financement ciblant l'agriculture | Taux de crédit alloué à l'agro-industrie | Ministère des finances BRB | | Budget de l'Etat, Banques, Institutions de microfinance, FAO, PTF | 2,76% | 3,26% | 3,76% | 6,25% | 8,76% |

E. Conformité aux Règles D'origine

Objectif 1. Renforcer les capacités en matière de règles d'origine

| | | | | | | | | | |
|---|---|---|--|---|--|--|-----|------|------|
| Renforcer les capacités des agents et cadres des douanes sur les règles d'origine | Taux de diminution de fraude | Gouvernements des pays membres, Administrations douanières | | Gouvernements des pays membres, Communautés économiques régionales, Organisation Mondiale des Douanes | | | 50% | 75% | 100% |
| Communiquer et diffuser des informations sur les règles d'origine | Taux d'application des règles d'origine simplifiées | Gouvernements des pays membres, Secteur privé, Société civile | | Gouvernements des pays membres, Organisation Mondiale des Douanes | | | 50% | 100% | |

Objectif 2. Plaidoyer et sensibilisation sur les règles d'origine

| | | | | | | | | | |
|---|---|---|--|---|---|---|---|---|---|
| Sensibiliser les industriels et les opérateurs commerciaux sur les règles d'origine | Nombre de séminaires et conférences organisés annuellement | Gouvernements des pays membres, Secteur privé, Société civile | | Gouvernements des pays membres, Communautés économiques régionales, Organisation Mondiale des Douanes | 2 | 5 | 5 | 5 | 5 |
| Sensibiliser les commerçants transfrontaliers sur les règles d'origine | Nombre de séminaires et conférences organisées annuellement | Gouvernements des pays membres, Secteur privé, Société civile | | Gouvernements des pays membres, Organisation Mondiale des Douanes | 2 | 5 | 5 | 5 | 5 |

Notes de fin

- 1 Wilkinson J. et Rocha R. (2009). *Agro-industry Trends, Patterns and Development Impacts*. in Silva et al., “Agro-Industry for Development”, FAO.
- 2 Cette classification est faite par le Département des Affaires Economiques et Sociales des Nations Unies (ECOSOC)
- 3 Idem
- 4 ECOSOC (2017), « Innovations pour le développement des infrastructures et la promotion d’une industrialisation durable ». Réunion mondiale d’experts sur l’agriculture et le développement des agro-industries pour des systèmes alimentaires durables et résilients.
- 5 Commission de l’Union Africaine (2015), *Agenda 2063 : l’Afrique que nous voulons*.
- 6 Source : Banque Mondiale (2017), **Indicateurs de Développement dans le Monde**
- 7 BAD (2013), **Développement et financement de chaînes de valeur agricole (FCVA) pour l’amélioration de la compétitivité des exportations**
- 8 Sindayikengera S. (2017). *Développer l’Agro-industrie : Aspects Climatiques et Commerciaux Vers la Sécurité Alimentaire – Burundi*. Genève. CUTS International Genève.
- 9 Secrétariat de Paris 21 (2004). « Guide pour l’élaboration d’une Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) ».
- 10 Liniger H.P., Mekdaschi Studer R., Hauert C. et Gurtner M. (2011), **La pratique de la gestion durable des terres. Directives et bonnes pratiques en Afrique Subsaharienne**
- 11 Source : Plan National d’Investissement Agricole du Burundi (PNIA) pour la période 2012-2017
- 12 Vision Burundi 2025
- 13 Idem
- 14 Statistiques de l’Office des Routes (2016)
- 15 BAD (2009), *Plan d’action pour les infrastructures au Burundi, accélérer l’intégration régionale*.
- 16 MEM (2015), *Analyse d’Approvisionnement Energétique au Burundi à l’horizon 2035*
- 17 Nkama A.H.G, Nsabimana R. et Ndayishimiye L. (2017). « Evaluation de l’Intégration du Burundi dans la Communauté de l’Afrique de l’Est à travers le Développement des Infrastructures », Institut de Développement Economique du Burundi.
- 18 Bonny S. (2005), « Les systèmes de production agricole dans la chaîne agro-alimentaire : position et évolution ». *Economie rurale : Agriculture, Alimentations, territoires*, 288
- 19 Les projections de production d’électricité sont fournies dans le plan d’action pour les infrastructures au Burundi
- 20 Les projections des infrastructures routières sont également fournies par le plan d’action pour les infrastructures au Burundi
- 21 Le taux de 11,9% est donné dans les projections par la stratégie nationale d’inclusion financière (2013). Pour les taux de 2025 et 2030, il est supposé un accroissement de du taux d’accès au crédit d’1%.
- 22 Banque Mondial (2017), « Indicateurs de Développement dans le Monde ».

- 23 Office Burundais des Recettes (OBR), « Bulletin trimestriel commissariat des douanes et assises », premier trimestre 2016.
- 24 Nations Unies, Commission Economique pour l'Afrique (2017), Profil Pays 2016, Burundi.
- 25 TMEA et ESP Consulting (2015), Identification des niches d'exportation, Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme.
- 26 Il s'agit d'une région qui couvre du nord au sud du Burundi les provinces de Cibitoke, Bubanza, Bujumbura, Bujumbura Mairie, Rumonge et Makamba.
- 27 Données recueillies auprès de l'Institut des Statistiques et Etudes Economiques du Burundi (ISTEEBU) pour la période 2014.
- 28 Makaya Gaboua S.P (2017). « La Stratégie de diversification économique des pays des Grands Lacs, Facteur de stabilité et de développement : une analyse du Burundi, du Congo et de la République Démocratique du Congo (RDC) »
- 29 Le taux de couverture est de 20% en 2017. Nous supposons un taux d'accroissement de ce taux de 2% par an pour atteindre 50% en 2030
- 30 La Stratégie Agricole Nationale 2008-2015 avait visé un taux de 25% de producteurs organisés dans des OP. Ce taux pourrait être porté à 30% en 2025 et à 50% en 2030.
- 31 Selon les données de la BRB, le secteur agricole a été financé à hauteur de 2,26% en 2017. Pour les exercices suivants, nous supposons un taux de croissance du crédit au secteur agricole de 0,5%.
- 32 Dépliant de l'Office Burundais des Recettes (OBR) sur les règles d'origine



À Propos de l'Étude

Cette étude a pour objectif de proposer les éléments d'une stratégie de mise en œuvre pour une agro-industrie qui s'adapte aux changements climatiques, qui bénéficie du commerce, et qui assure la sécurité alimentaire. Elle rappelle les principales étapes et composantes d'une stratégie de mise en œuvre de l'agro-industrie, identifie les priorités attendues de la stratégie de l'agro-industrie et propose des stratégies de mise en œuvre pour chaque priorité.

Compte tenu des défis du secteur de l'agro-industrie au Burundi, et en s'appuyant sur les politiques et stratégies existantes, l'étude propose cinq priorités: (i) la gestion durable des ressources en eau et des sols; (ii) l'adaptation climatique dans l'agro-industrie et les infrastructures ; (iii) le respect des normes techniques pour les produits agro-industriels; (iv) la diversification des exportations ; et (v) la conformité aux règles d'origine. Pour chaque priorité, l'étude dégage des objectifs, des indicateurs, des sources de financement ainsi que les institutions responsables.

L'étude recommande de lancer un processus d'adoption d'une stratégie de mise en œuvre de l'agro-industrie, après l'adoption du Plan National de Développement en cours d'élaboration. Elle recommande également de tenir compte des éléments contenus dans ce document dans l'élaboration de cette stratégie en considérant les objectifs, interventions et indicateurs proposés, sans toutefois oublier d'impliquer les parties prenantes dans son développement.

www.cuts-geneva.org/pacteac2

CUTS INTERNATIONAL, GENEVA

CUTS International, Geneva is a pro-trade, pro-equity southern NGO voice active in the policy making circles on trade, development and other related issues in Geneva. It aims to contribute to the achievement of development and poverty reduction through trade in its economic, environmental, social and political dimensions.

ISBN 978 81 8257 261 4



9 788182 157261 4

CUTS[®]
International

CUTS International, Geneva

37-39, Rue de Vermont, 1202 Geneva, Switzerland

Ph: +41.22.734.6080, Fax:+41.22.734.3914

Email: geneva@cuts.org, Web: <http://www.cuts-geneva.org>

Also at Jaipur, Delhi, Kolkata and Chittorgarh (India); Lusaka (Zambia); Nairobi (Kenya); Accra (Ghana); Hanoi (Vietnam); and Washington DC (USA)